

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF «COOPÉRATION
TERRITORIALE EUROPÉENNE»
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFCB034
Intitulé	(Interreg V-A) FR-IT - France-Italy (ALCOTRA)
Version	2018.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	20 juin 2019

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....	1
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	7
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	11
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	11
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.1B	11
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.1B.I.1	12
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.4C	13
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.4C.I.2	14
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5A	15
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5A.II.1	16
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5B	17
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5B.II.2	18
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.4E	19
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.4E.III.3	20
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6C	21
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6C.III.1	22
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6D	23
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6D.III.2.....	24
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.9E	25
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.9E.IV.1	26
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.10B	27
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.10B.IV.2	28
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	29
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #5.AXE PRIORITAIRE V : ASSISTANCE TECHNIQUE - GARANTIR LA GESTION EFFICACE DU PROGRAMME ET LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS	29
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE	30
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES	33
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME	33
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDiqué (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	34
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION	35
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIEN À L'UNION	36
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT.	36
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	38
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	43
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES	43
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.	46
6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] 47	47
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	48
8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	49
8.1. GRANDS PROJETS	49
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS	49
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.	49
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.	49
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	50
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	51

PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	52
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	53
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	53
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	61
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	62
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	63
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	65
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013.....	66
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS;	66
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	70
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013].....	72
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	72
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER.....	73
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	74
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE	76
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	77
14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	80
DOCUMENTS.....	82
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION.....	83

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2018 a été marquée par une forte programmation atteignant près de 100% du montant FEDER du programme. La sélection des premiers projets simples des Plans intégrés thématiques et territoriaux, la clôture des projets du premier appel, les bons résultats de la première campagne d'audits sont des points forts concernant les opérations de l'année 2018. Le changement de la maquette du programme a aussi permis une gestion plus simple du suivi financier du programme. Par ailleurs, le programme est toujours attentif à la qualité des projets ainsi qu'à l'information large et ciblée des citoyens sur les actions concrètes du programme.

Un taux de programmation de 96% et des objectifs de dégageant d'office atteints :

Le programme avance bien puisque le taux de programmation est de 96% et les projets sont en phase de réalisation. Les deux derniers Comités, à Imperia en juillet et à Chambéry en novembre, se sont parfaitement déroulés dans un esprit de co-construction.

Depuis le début du programme, 147 projets ont été sélectionnés :

18 projets au titre du premier appel,

58 projets au titre du deuxième appel,

38 projets simples des 12 PITEM et PITER,

33 projets d'assistance technique.

80% de la maquette ont été attribués soit 149 M€ de FEDER. Un montant de 33,5 M€ de FEDER est réservé aux projets de la phase 3 des PITER et PITEM. Ainsi, en intégrant ce montant, 96% du programme sont d'ores et déjà programmés en 2018.

Trois appels de fonds auprès de la Commission européenne ont été réalisés en 2018 pour un montant total de 14,82 M€ de dépenses. Grâce à ce montant, ALCOTRA a franchi le seuil du dégageant d'office 2018.

Le suivi du cadre de performance : L'année 2018 a été fortement consacrée à la réponse aux attendus du cadre de performance. L'appel de fonds de mai 2019, permettant de prendre en compte les dépenses présentées par les bénéficiaires au 31 décembre 2018 et certifiées au 31 mai 2019, correspondant à un montant de 10 M€ a permis de redresser les indicateurs financiers. Un plan d'actions ciblé par axe a été mis en place par l'autorité

de gestion avec l'appui des autorités et administrations partenaires du programme.

Les plans intégrés thématiques et territoriaux PITEM- PITER. Des projets complexes au service du territoire :

Les Plans intégrés thématiques PITEM et territoriaux PITER sont une catégorie de projets complexes qui accompagnent la structuration d'une organisation partenariale pluriannuelle renforcée soit par thématique soit par territoire. Ce sont 6 PITEM et 6 PITER qui ont été sélectionnés en phase 2 par le Comité de suivi représentant un montant total de 43,8 M€ et 40,5 M€ de Fonds européen de développement régional (FEDER).

Le PITEM DEFFI, qui traitait de la thématique de la formation n'a pas été porté par le partenariat jusqu'à son dépôt en phase 2. Le Comité de suivi avait demandé en 2017 d'améliorer la qualité de certains plans en répondant à des prescriptions sur les points essentiels tels que la valeur ajoutée transfrontalière, la pérennisation des résultats, l'élargissement du partenariat, le ciblage du public, la définition des indicateurs. L'Autorité de gestion a continué son accompagnement des plans en assurant un suivi pour chaque phase du processus.

Le dépôt de projets simples des plans des Plans intégrés thématiques et territoriaux, phase 2, a été ouvert du 15 septembre 2017 au 15 janvier 2018. Le Comité de suivi à Imperia en juillet 2018 a sélectionné 26 projets de 8 Plans intégrés. Le Comité de suivi de novembre à Chambéry a retenu 4 Plans et 12 projets simples. Ainsi en 2018, lors de la Phase 2 d'approbation des Plans intégrés, 46 M€ de FEDER ont été engagés pour les projets des plans et 33,5M€ restent à programmer et ont été réservés pour les projets simples déposés en phase 3.

La phase 3 des PITEM et des PITER a été lancée en 2018 et les 21 projets sont en cours de dépôt. La phase de dépôts est ouverte au fil de l'eau et le Comité de novembre a retenu, afin de faciliter la sélection des 21 projets, une instruction et une programmation en 4 temps par consultation écrite ou en réunion en présentiel du Comité de suivi.

Le lancement du 3ème appel à projet pour les projets simples :

Le Programme a défini en 2018 le contenu de l'appel à projet mobilisant les reliquats de l'Axe IV « Inclusion sociale et citoyenneté européenne » qui a été lancé 4.2. « Education et formation professionnelle » au profit de projets d'une durée de 24 mois. Ce choix s'explique par la sous-consommation de l'OS 4. 2.

Une première campagne d'audit satisfaisante:

En 2018, le programme a connu sa première campagne d'audits d'opérations conduite par la Commission interministérielle de coordination des contrôles – CICC. Cinq projets et neuf bénéficiaires ont été concernés.

La CICC a rendu ses rapports définitifs en février 2019 : le programme a enregistré un taux d'erreur très bas et passe en dessous du seuil des 2% pour les partenaires audités. Le montant irrégulier est seulement de 2 537€ sur un montant de 2,2 M€.

Une communication faisant appel à l'émotion et valorisant des projets porteurs de valeurs fortes de l'Union européenne :

En 2017 les actions de communication ont été principalement orientées vers les jeunes. En 2018, le Programme a cherché à mettre en place des actions de communication originales valorisant les valeurs de l'Union en lançant notamment un concours photos et une exposition sur les principes horizontaux, en touchant l'émotion du grand public. Les deux jeunes accueillis en 2018 au SC, au titre de l'initiative de la Commission européenne « Interreg Volunteer Youth » ont été force de propositions et d'actions dans ces initiatives de communication nouvelles du programme.

Le lancement du travail sur la prochaine période de programmation 2021-2027:

Lors du Comité de suivi d'Imperia, l'Autorité de gestion a présenté une déclaration qui vise à rappeler l'importance des zones rurales et de montagne au sein du périmètre ALCOTRA et d'avoir une action cohérente et continue dans le temps sur ce territoire qui s'est opposé au mode de calcul de la dotation à partir de la population située dans les 25kms de la frontière. Le Comité technique et d'instruction réuni le 15 juin 2018 à Annecy a travaillé sous forme d'un atelier, organisé avec l'appui d'Interact, autour de trois groupes de travail : les priorités thématiques, les types de projets et appels et la gouvernance du programme.

En 2018, Alcotra a lancé **un bilan évaluatif** qui porte sur la mise en œuvre et la gestion du programme. Pendant le mois de décembre, le prestataire a élaboré la note de cadrage et la phase d'analyse a démarré en janvier 2019.

Le programme ALCOTRA s'est fortement intéressé en 2018, de façon anticipée, aux actions prévues par les Présidences italienne et française de la stratégie macro régionale alpine. En 2018 des représentants de la Lombardie et de l'Etat français lors des instances du Comité de suivi ont assuré une sensibilisation des administrations partenaires du programme à la stratégie macro régionale.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
#1	Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées	7 projets ont été présentés lors de la phase 2 des plans intégrés territoriaux et thématiques. 6 projets sur l'O.S 1.1 et 1 projet sur l'O.S 1.2 pour un total respectif FEDER de 8M€ et 1, 2M€. L'engagement de ces projets simples a permis d'absorber 65% des montants réservés pour les projets simples des PITEM/PITER et 78,14% de la dotation du programme sur l'axe 1. Les 3 projets simples PITER sur l'O.S 1.1, portés par des acteurs publics, interviennent dans le domaine des services aux entreprises (entrepreneuriat, digitalisation, préservation de l'environnement, diffusion de l'innovation dans les activités agro-alimentaires de montagne); les interventions proposées sont considérées comme autant de leviers du développement économique local en zone de montagne. 1 projet simple PITER se situe sur l'axe 1.2 et privilégie l'efficacité énergétique des bâtiments publics à travers des interventions sur des sites pilotes. Les 3 projets simples du PITEM Clip , sur l'O.S 1.1 et portés par les collectivités territoriales régionales et les chambres de commerce, interviennent autour de l'économie circulaire et la diffusion de l'innovation par l'accompagnement aux entreprises et une plateforme d'interopérabilité pour asseoir des services transfrontaliers. Les 8 projets de l'axe 1 sélectionnés lors du 2ème appel à projets ont démarré leurs activités au dernier trimestre 2017. Cela explique en 2018 un niveau de dépenses certifiées contenu au second semestre, ne reflétant par le réel degré d'engagement des activités. L'AG a donc ouvert une remontée des dépenses exceptionnelle jusqu'au 31 décembre 2018 qui a permis de vérifier le degré effectif de réalisation des projets et d'atteindre un montant déclaré FEDER de 5,1M€.
#2	Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire	6 projets ont été présentés lors de la phase 2 des plans intégrés territoriaux et thématiques sur l'O.S 2.2 « Prévention des risques », pour un total FEDER de 5,9M€. L'engagement de ces projets simples a permis d'absorber 39% des montants réservés sur l'axe 2 pour les projets simples des PITEM / PITER et 67,82% de la dotation du programme sur l'axe 2. Sur les 6 projets simples présentés, 4 font partie du PITEM RISK dont la stratégie repose sur la mutualisation et la capitalisation des outils et des modalités opérationnelles existantes. Porté par un réseau d'acteurs et de partenaires publics transfrontaliers forts, le PITEM RISK vise à une planification intégrée transfrontalière des risques.

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>2 des 6 projets simples présentés sur l'O.S 2.2, sont dédiés aux activités de coordination et de communication des PITER dont les ressources financières sont imputées principalement à l'axe 2.</p> <p>L'axe 2 totalise 21 projets: 4 sur le 1er appel, 11 sur le 2ème appel et 6 dans le cadre des PITEM/ PITER, auxquels se rajouteront les derniers projets simples PITER/ PITEMs de la phase 3.</p> <p>Les 4 projets du 1er appel se sont achevés fin 2017 avec un taux de consommation des subventions allouées supérieur à 95% et des résultats tangibles. A titre d'exemple le projet PrevRisk Haute Montagne a permis de renforcer sur les territoires transfrontaliers du Mont-Blanc le maillage des systèmes d'enregistrement des données mesurant le comportement des masses neigeuses, du permafrost et des glaciers dans une logique de suivi et prévention des risques; il a aussi permis de sensibiliser les principaux acteurs (population locales, opérateurs touristiques, opérateurs des secours) sur la gestion des informations face aux risques.</p>
#3	Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte	<p>15 projets ont été présentés lors de la phase 2 des plans intégrés territoriaux et thématiques. 11 projets sur l'O.S 3.1 « Patrimoine naturel et culturel », 3 projets sur l'O.S 3.2 « Biodiversité » et 2 projets sur l'O.S 3.3 « Mobilité durable » pour un total FEDER respectif de 18,54M€ , de 3,62M€ et de 3M€ ainsi qu'une consommation pour l'axe 3 de 67,3 % des montants réservés pour les projets simples des PITEM et des PITER et de 95,45% de la dotation programme. Les 9 projets PITER sur l'O.S 3.1, portés par des collectivités territoriales, visent à valoriser le patrimoine naturel, culturel ou matériel présents sur leur territoire. L'ambition est de créer ou renouveler l'offre locale des Alpes: restaurer des sites historiques, la lecture des espaces naturels protégés, la construction de nouveaux itinéraires de découverte, l'accompagnement des collectivités et des opérateurs économiques locaux dans la valorisation de leur territoire perçu comme levier du développement économique local. Dans le cadre des PITER, 2 projets associent au développement touristique la mobilité durable et travaillent sur des modèles de transports alternatifs en milieu urbain. Les 7 projets des PITEM Mi.to et PACE sur l'O.S 3.1, portent sur deux principaux axes: la promotion du tourisme out-door et des activités de plein air, alternatives aux sports d'hiver; la promotion du patrimoine matériel et immatériel des territoires pour valoriser les sites culturels périphériques. Les 3 projets du PITEM Biodivalp sur l'O.S 3.2, sont portés par les 5 administrations régionales du programme dans le but de promouvoir une</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
#4	Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne	<p>gouvernance transfrontalière de la biodiversité et des connectivités écologiques.</p> <p>5 projets ont été présentés lors de la phase 2 des plans intégrés territoriaux et thématiques. 4 projets sur l'O.S 4.1 « services sanitaires et sociaux », 1 projet sur l'O.S 4.2 « Education et Formation » pour un total FEDER respectif de 5,2M€ et de 1,4M€ et une consommation pour l'axe 4 de 38 % des montants réservés pour les projets simples des PITEM et des PITER et de 58,62% de la dotation du programme.</p> <p>3 projets simples font partie du PITEM PRO-SOL: l'objectif est de développer, comparer et expérimenter différents modèles d'intervention dans le domaine des services sanitaires et sociaux destinés aux populations fragiles ou fragilisés (personnes âgées et malades chroniques, enfants, femmes) et d'en faciliter l'accès. Porté par un partenariat public-privé et une région chef de file fortement impliquée, le PITEM PRO-SOL a un important patrimoine d'expériences et de connaissances. Sur l'O.S 4.2, 1 projet, inscrit dans un PITER, qui prévoit la mise en œuvre de parcours d'éducation citoyenne de jeunes scolarisés par une approche pédagogique qui privilégie la découverte des territoires et du tissu social du PITER. L'axe 4 compe 21 projets : 2 sur le 1er appel, 12 sur le 2ème appel et 6 PITEM/PITER, auxquels se rajouteront les derniers projets simples des PITER/PITEM restant à présenter dans le cadre de la phase 3. Les 3,8M€ réservés pour le PITEM DEFFI n'ont pas été engagés car la stratégie n'a pas été déposée en phase 2. Sur proposition de l'AG, les instances du programme ont validé l'ouverture d'un appel à projet sur l'O.S 4.2 « Education et formation » début 2019 pour remédier à cette situation et donner une nouvelle opportunité aux acteurs de la formation de l'espace Alcotra.</p>
#5	Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions	<p>21 projets ont été présentés en 2018, dont 19 ont été sélectionnés : 16 projets sur l'O.S 5.1 et 3 projets sur l'O.S 5.2, pour un total de 4,6 M€ FEDER. L'Axe V a engagé 71% de sa dotation financière, et les engagements ont augmenté de 127% par rapport à 2017. Ces améliorations s'expliquent par le travail de l'AG dans le suivi analytique fin du Plan d'AT et d'accompagnement des administrations partenaires dans la gestion des dossiers et l'utilisation de Synergie CTE.</p> <p>Lors du Comité de Suivi du 11/07/2018, les partenaires ont échangé sur les demandes de modifications du Plan d'AT qui ont été approuvées lors du CS du 8/11/2018 afin de répondre aux impératifs du Programme et aux obligations de la Commission européenne. L'assistance technique a permis le financement du recrutement d'un référent sur l'outil Synergie CTE. Le Plan d'Assistance</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>Technique a aussi pris en charge le coût de l'externalisation des audits (850 000,00 €) en réajustant le budget d'AT.</p> <p>Trois études ont été réalisées : a) Un bilan évaluatif qui a porté sur l'analyse de la gouvernance du programme, les modalités de sélection et de mise en œuvre des projets, les outils d'accompagnement des porteurs de projets. B) Une enquête de satisfaction a été menée auprès des visiteurs des sites des projets sélectionnés sous l'objectif spécifique 3. 1 « Patrimoine naturel et culturel » avec pour finalité de recenser la valeur atteinte par les projets sélectionnés. C) Trois enquêtes permettant la collecte des données et leur traitement concernant trois indicateurs de résultats du programme, les R1.2, R2.1, R4.1.</p>

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.1b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	14,00	20,00	Parmi les 20 organismes de recherche actuellement engagés dans les projets, on peut citer le département Culture, politique et société de l'Université de Turin. Grâce au projet IN.Te.Se., il est en train de projeter une analyse sociologique pour les territoires italien et français dans les zones pilotes du projet. Les thèmes de l'analyse sociologique sont le comportement des citoyens à l'égard de la gestion des déchets et la satisfaction à l'égard des services actuellement en place (donc avant l'activation de services expérimentaux innovants).
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	14,00	33,00	Les projets sélectionnés au deuxième appel à projets, ainsi que les projets simples des plans PITEM et PITER comptent un nombre important d'organismes de recherche en tant que partenaires.
F	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	127,00	107,00	Les projets sous l'objectif spécifique 1.1 ont maintenant pu mobiliser 107 structures (entreprises, centres de recherche et acteurs intermédiaires) sur le territoire ALCOTRA.
S	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	127,00	284,00	Le plan thématique CLIP et les plans territoriaux BIODIVALP et Terres Monviso font de l'innovation un des principaux éléments de leur action. En 2018, les projets approuvés apportent donc un nouvel élan à cet objectif spécifique, qui double sa valeur cible.

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	15,00	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	20,00	0,00	0,00	0,00
F	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	42,00	0,00	0,00	0,00
S	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	80,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	I.1 - Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer services innovants au niveau transfrontalier.

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.1b.I.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés	Nombre d'innovations / de services innovants créés	15,00	2013	35,00	0,00		Les projets cofinancés sous l'objectif spécifique 1.1 ont démarré leur mise en œuvre fin 2016. Il est donc encore tôt pour valoriser des résultats en 2018.

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés								

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.4c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	Nombre de bâtiments publics «pilotes»	5,00	0,00	Les 2 projets du 2ème appel cofinancés sous l'objectif spécifique 1.2 ont démarré leur mise en œuvre au deuxième semestre 2017. Un troisième projet simple du PITER Pays-Sages commence ses activités en 2019. Il est donc encore tôt pour valoriser des réalisations dans cet OS à ce stade.
S	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	Nombre de bâtiments publics «pilotes»	5,00	13,00	Le PITER Pays-Sages s'engage sur un important nombre de bâtiments « pilotes », avec son projet simple « Pays-Ecoetiques » (8 bâtiments)

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	0,00	0,00	0,00	0,00
S	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	5,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	I.2 - Développer des modèles innovants dans l'éco-construction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.4c.I.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes	Nombre de commandes	245,00	2015	570,00	300,00		Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 et puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le programme entre 2018 et début 2019. 1836 enquêtes (1129 en France et 707 en Italie) ont été menées parmi les acteurs du territoire Alcotra, avec un taux de réponse de 11,43% (8,50% en France et 15.90% en Italie) et 210 réponses au total (97 en France et 113 en Italie). Côté français, 61% des marchés lancés par les communes incluent l'utilisation d'éco-matériaux, avec un moyenne de 6 marchés. Côté italien, 7% des communes ayant lancé des marchés déclarent que ceux-ci incluent l'utilisation d'éco-matériaux, avec une moyenne de 2.8 marchés.

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes								

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	15,00	3,00	Il s'agit des projets CLIMAERA et AdaptMontBlanc qui ont déjà développé des outils spécifiques pour le suivi des émissions de gaz à effet de serre dans le territoire des projets (e.g. outil RIAT+).
S	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	15,00	28,00	Les projets sélectionnés dans le deuxième appel prévoient un nombre plus important d'outils à développer pour le suivi et la gestion des impacts liés au changement climatique par rapport à ce qui était prévu.

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	0,00	0,00	0,00	0,00
S	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	28,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	II.1 - Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5a.II.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique	Nombre d'institutions	170,00	2015	500,00	250,00		Conformément au texte du PC, l'autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le programme entre 2018 et début 2019. 1827 enquêtes (1120 en France et 707 en Italie) ont été menées parmi les acteurs du territoire Alcotra, avec un taux de réponse de 17,59% (16,25% en France et 22.20% en Italie) et 339 réponses au total (182 en France et 157 en Italie). Côté français, 22% des collectivités et 60% des intercommunalités affirment avoir intégré des outils de planification autres que les outils principaux (PLU et SCOT). Côté italien, 45% des répondants déclarent avoir une partie spécifique dédiée à l'adaptation au changement climatique.

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique								

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	25,00	20,00	Par rapport aux 19 réalisations de 2017, un nouveau projet du 2ème appel a pu valoriser une réalisation en 2018. Il s'agit du projet RESBA, qui a créé un matériel spécifique pour les activités d'information sur les risques naturels.
S	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	25,00	73,00	Au 31/12/2018, les projets sélectionnés prévoient un nombre plus important d'outils développés pour la gestion des risques par rapport à ce qui était prévu par le programme.

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	19,00	0,00	0,00	0,00
S	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	42,00	8,00	8,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	II.2 - Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5b.II.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	Nombre de personnes activement mobilisées	290,00	2013	590,00	347,00		La valeur n'a pas changé depuis 2017. Avec les résultats de 4 projets du premier appel, le programme atteint 50% de la valeur cible du programme. Il s'agit du nombre des opérateurs techniques des différents partenaires dans les secteurs liés à la gestion des risques qui ont participé aux événements spécifiques des projets sur cette thématique (PrévRiskHauteMontagne, PRODIGE, URAMET, ART_UP_WEB). Les 4 projets du deuxième appel ont démarré leur mise en œuvre au deuxième semestre 2017. Il est donc encore tôt pour valoriser des réalisations en 2018.

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	347,00							

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.4e

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	Nombre d'initiatives et de services	10,00	9,00	8 nouvelles réalisations ont été valorisées pour l'année 2018. A titre d'exemple, le projet CO&GO a réalisé 1 campagne de communication du projet pilote de Chambéry (création de matériel de communication, rencontres avec la population), une initiative d'incitation à Chambéry (carte OuRA! contenant 6 titres de voyage). Le projet EDU-MOB a mis en place plusieurs initiatives et services de mobilité durable, innovants, comme par exemple : une conférence sur la mobilité, une série de réunions d'information et de formation (en particulier dans les écoles), une campagne publicitaire et des représentations théâtrales, la conception d'itinéraires italo-français.
S	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	Nombre d'initiatives et de services	10,00	40,00	Les projets sélectionnés dans le deuxième appel et l'appel pour la 2ème phase des PITEM et PITER prévoient un nombre plus important d'initiatives pour la mobilité durable par rapport à ce qui était prévu par le programme.

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	1,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	25,00	4,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	III.3 - Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.4e.III.3

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques	Nombre de stratégies	8,00	2013	21,00	0,00		Les projets de l'objectif spécifique 3.3 ont démarré leur mise en œuvre au deuxième semestre 2017. Il est donc encore tôt pour valoriser des résultats en 2018.

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques								

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	53,00	31,00	Outre les projets du premier appel, dont quelques exemples ont été mentionnés dans le RAMO 2017, les projets du deuxième appel commencent à valoriser plusieurs réalisations. Par exemple, pour le projet Vermenagna-Roya, un premier segment des actions entreprises, par le partenaire Robilante, a été achevé: la création d'une zone de location de vélos à la gare.
S	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	53,00	181,00	Les projets sélectionnés prévoient un nombre plus important de zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés par rapport à ce qui était prévu par le programme.

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	24,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	111,00	92,00	15,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	III.1 - Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6c.III.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	Nombre des communes	106,00	2013	226,00	65,00		Les projets STRAMIL2 et TOURSCIENCE (premier appel) ont renseigné cet indicateur en décrivant les modalités de valorisation du patrimoine par les communes. Respectivement, 8 et 4 communes ont été directement mobilisées ou sont destinataires des résultats des projets.
R3.1b	Satisfaction des touristes	faible, moyen, élevé	moyen	2011	élevé		élevé	Conformément au texte du PC, l'autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats 1 an après la fin des projets. L'approche méthodologique a prévu de mesurer la performance, sur la base de la satisfaction des touristes, des sites couverts par les interventions du Programme en trois étapes : a) identification des sites touristiques par projet, b) collecte des informations sur la satisfaction des touristes, c) calcul de l'indicateur. Suite aux résultats de l'enquête, étant donné que la moyenne globale de l'indicateur 2018 de satisfaction touristique est équivalent à 4,5/5, nous pouvons considérer le niveau de satisfaction des touristes pour l'année 2018 comme étant « exceptionnel » selon la gradation TRAVELSAT. L'approche méthodologique a prévu de mesurer la performance sur la base de la satisfaction des tourist

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	12,00							
R3.1b	Satisfaction des touristes								

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	O3.2	Nombre d'habitats objet de d'interventions de réhabilitation	Nombre	39,00	7,00	Le projet Resthalp a valorisé plusieurs réalisations en 2018: la dégradation d'habitats dans les Sites d'Importance Communautaire (SIC) soumis à des pressions anthropiques, ou pour la diffusion d'Espèces Exotiques Envahissantes est un problème commun aux deux versants des Alpes. Le projet RestHALp, qui associe des gestionnaires de SIC et des centres de recherche ayant déjà travaillé ensemble, vise à la restauration écologique d'habitats et à la promotion de services écosystémiques dans et autour des SIC. En ce qui concerne les interventions de requalification réalisées en 2018 : le semis de talus écorchés à Pont d'Aël, les travaux d'extirpation de la Renouée de Bohême dans la Réserve naturelle des Iles de St. Marcel, qui intéressent les habitats : 6510-Prairies de fauche de basse altitude, 6210-Pelouses sèches semi-naturelles et 91E0-Forêts alluviales à Alnus.
S	O3.2	Nombre d'habitats objet de d'interventions de réhabilitation	Nombre	39,00	21,00	En 2019 ont été approuvés les projets PROBIODIV et COBIODIV, qui respectivement prévoient : la réalisation d'un plan méthodologique partagé pour la mise en valeur de la biodiversité et la promotion des produits liés à la biodiversité ; la réalisation d'un plan d'action qui intègre des parcours concrets d'identification, quantification et valorisation des services écosystémiques ; COBIODIV travaillera pour améliorer les connaissances sur la biodiversité cachée à travers de la mise en réseau des spécialistes dans une logique de coordination stratégique et d'échanges méthodologiques.

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	1,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	18,00	16,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	III.2 - Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6d.III.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité	Nombre des plans d'action	39,00	2013	65,00	0,00		Les projets cofinancés sous l'objectif spécifique 3.2 ont démarré leur mise en œuvre fin 2016. Il est donc encore tôt pour valoriser des résultats en 2018.

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité								

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.9e

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	25,00	9,00	Par rapport aux 6 services déjà décrits dans le RAMO2017, des nouvelles réalisations sont à signaler : les projets Action4Vision et MISMI ont mis en place les nouveaux services sanitaires de proximité comme prévu (par exemples les visites néonatales de Action4vision).
S	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	25,00	37,00	Les projets sélectionnés prévoient un nombre plus important d'habitats objets d'intervention par rapport à ce qui était prévu par le programme.

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	O4.1	Nombre de services et interventions développés	6,00	0,00	0,00	0,00
S	O4.1	Nombre de services et interventions développés	13,00	11,00	2,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	IV.1 - Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagne et rurales

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.9e.IV.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière	Niveaux 1, 2 et 3	29% en niveau 3	2015	40% en niveau 3		30% en niveau 3	Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 et puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le programme entre 2018 et début 2019. 940 enquêtes (219 en France et 721 en Italie) ont été menées parmi les acteurs du territoire Alcotra, avec un taux de réponse de 20% (10% en France et 23% en Italie) et 188 réponses au total (22 en France et 166 en Italie). Coté français, 63% des répondants considèrent comme important le fait d'apporter des évolutions et/ou un progrès au sein des services. 45% des répondants ont déclaré avoir mis en place un service expérimental toujours en place au 31/12/2018. Les opérateurs qui ont participé à l'enquête ont montré une sensibilité particulière à la question de l'innovation.

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière								

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.10b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	17 139,00	1 142,00	ALCOTRA finance 8 projets sous cet OS, tous approuvés au 2ème appel. A l'exception d'un projet, ils sont déjà à un bon stade d'avancement des activités. Tous ont organisé les premières formations prévues, et la valeur de l'indicateur commence donc à grandir sur un bon rythme.
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	17 139,00	7 982,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	236,00	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	3 932,00	3 294,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	IV.2 - Accroître l'offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.10b.IV.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers	Nombre de cours de formation et de parcours	40,00	2013	400,00	12,00		Il s'agit des cours de formations organisés par les projets financés sous l'O.S. 4.2

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers								

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	#5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions
-----------------	---

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #5.Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	Nombre d'ETP	18,00	23,00	En 2018, le Plan d'Assistance Technique a fait l'objet d'une modification lors de l'approbation du Comité de Suivi d'Imperia de juillet 2018, pour prendre en considération les nécessités spécifiques du Programme. A partir du CS les ETP cofinancés par l'Assistance technique ont augmenté, passant à 4 ETP pour l'AG : par rapport à 2017, 1 ETP (Responsable de l'outil Synergie CTE) a été recruté à partir de juillet 2018 afin d'accompagner efficacement les bénéficiaires des projets dans leur gestion des opérations et de faciliter les opérations dématérialisées de suivi du programme (contrôle, données financières, gestion des conventions et documents officiels). 3 ETP existants, qui étaient à la charge de l'Autorité de gestion, ont été valorisés au titre de l'assistance technique, car impliqués à 100% dans la mise en œuvre du programme.
S	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	Nombre d'ETP	18,00	23,00	En 2018, les administrations partenaires et l'Autorité de gestion ont programmé les 23 ETP prévus par le Plan d'Assistance Technique, dont 8,5 ETP permettent aux administrations partenaires de participer activement au programme et à la prise de décision, ainsi qu'à l'animation du territoire.
F	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	Nombre de manifestations	14,00	13,00	En 2018 ont été réalisés deux événements principaux : 1 Evènement annuel Imperia, réalisé le 11/07/2018 1 Evènement en Ligurie : "La mobilité durable dans la zone transfrontalière : expériences et projets dans le cadre du Programme Italie-France ALCOTRA" 21/04/2018 Un suivi plus fin des engagements et des opérations réalisées dans le cadre de l'Assistance Technique a permis d'identifier que d'autres événements ont été réalisés les années antérieures et n'ont été pas reportés dans les RAMO précédents : pour cette raison en 2018 nous avons procédé à la révision de la réalisation de cet indicateur.
S	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	Nombre de manifestations	14,00	13,00	Un suivi plus fin des engagements et des opérations réalisées dans le cadre de l'Assistance Technique a permis d'identifier que d'autres événements ont été prévus les années antérieures et n'ont été pas reportés dans les RAMO précédents : pour cette raison en 2018 nous avons procédé à la révision de cet indicateur.
F	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	Nombre	1,00	1,00	
S	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	Nombre	1,00	1,00	
F	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	Nombre	5,00	3,00	2018 : 1 Webinar disponible sur le site web du Programme ALCOTRA
S	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	Nombre	5,00	3,00	2018 : Webinar d'information

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	19,00	17,00	10,00	2,00
S	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	19,65	17,00	10,00	2,00
F	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	1,00	2,00	1,00	0,00
S	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	1,00	2,00	1,00	0,00
F	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	0,00	1,00	0,00	0,00
S	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	0,00	0,00	0,00	0,00
F	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	0,00	1,00	1,00	0,00
S	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	0,00	1,00	1,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2018	Observations
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros	6175740	32 990 066,00	4 361 339,83	Suite au constat d'un besoin d'accélération des dépenses sur l'axe 1, le Comité de suivi, lors de sa réunion du 8/11/2018 a retenu la proposition de l'AG de mettre en place un plan d'action spécifique. Avec la collaboration de tous les acteurs du programme, le plan d'action a donné des résultats performants. En effet, les projets ont assuré une remontée des dépenses efficace au 31/12/2018, et la valeur de l'indicateur financier atteint donc près de 70% de la valeur cible.
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	10	127,00	107,00	Tous les projets actuellement en phase de réalisation sous l'objectif spécifique 1.1 ont mobilisés 107 structures (entreprises, centres de recherche et acteurs intermédiaires) sur le territoire ALCOTRA.
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	8234320	43 986 756,00	5 373 459,04	Les valeurs de l'indicateur financier du cadre de performance est supérieure au seuil de 65% de la valeur cible 2018.
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	1	15,00	3,00	Les projets CLIMAERA et AdaptMontBlanc ont déjà développé des outils spécifiques pour le suivi des émissions de gaz à effet de serre dans le territoire des projets (e.g. outil RIAT+).
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	2	25,00	20,00	Les 4 projets du premier appel ont légèrement dépassé la valeur cible de leur réalisations (19 sur 18 au 31/12/2017). A titre d'exemple, le projet PRODIGE a créé un démonstrateur pilote d'une plateforme de réalité virtuelle transfrontalière qui optimise les modalités de fonctionnement des systèmes en place italien et français et améliore la formation des opérateurs de protection civile des deux côtés de la frontière. Un deuxième démonstrateur pilote pour la collecte des données avec engagement directe de la population locale pour l'apprentissage de la gestion des urgences liées aux risques sur le territoire. En 2018, un nouveau projet du 2ème appel a pu valoriser une réalisation en 2018. Il s'agit du projet RESBA, qui a créé un matériel spécifique pour les activités d'information sur les risques naturels.
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	18572221	98 970 198,00	12 559 983,34	A la fin de l'année 2018, la valeur de l'indicateur financier atteignait 54% de la valeur cible 2018. L'Autorité de gestion avec le Secrétariat conjoint et l'Autorité de certification ont accéléré le rythme des certifications des dépenses pour permettre de présenter au titre de l'appel de fonds de mai 2019 l'ensemble des dépenses déclarées sur cet axe par les bénéficiaires au 31 décembre 2018. Ainsi, grâce à l'appel de fonds de mai 2019, la valeur de l'indicateur financier atteint 67% de la valeur cible.
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	4	51,00	31,00	Des 12 projets du premier appel, 9 ont terminé leurs activités en 2017. Leur état de réalisation est satisfaisant, en ayant atteint les valeurs cibles. Parmi leurs réalisations, on peut citer le projet ALP-MEDITERR avec une mise en cohérence du réseau de sentiers des Alpes de la Méditerranée. Parmi les 21 projets du second appel, déjà 3 ont déclaré des réalisations: MIGRA (création d'un théâtre en plein air à Paraloup, FR), MI.MO (rénovation de la scénographie du musée de l'Espace Alu) et l'@venture géologique (le site Espace Naturel sensible des Pénitents aux Mées a été aménagé). En 2018, les projets du deuxième appel commencent à valoriser plusieurs réalisations. Par

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2018	Observations
								exemple, pour le projet Vermenagna-Roya, un premier segment des actions entreprises, par le partenaire Robilante, a été achevé: la création d'une zone de location de vélos à la gare.
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	1715	17 139,00	1 142,00	ALCOTRA finance 8 projets sous cet OS, tous approuvés au 2ème appel. A l'exception d'un projet, ils sont déjà à un bon stade d'avancement des activités. Tous ont organisé les premières formations prévues, et la valeur de l'indicateur commence donc à grandir sur un bon rythme.
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	8234320	43 986 756,00	1 973 517,67	Bien que les valeurs des indicateurs de réalisation de cet axe soient supérieures à 65% de la valeur cible, l'indicateur financier montre un retard dans le niveau des dépenses des projets programmés sur cet axe. La grande majorité des projets ont démarré leurs activités en 2017, et leurs modalités de mise en œuvre et de gestion financière sont liées au calendrier scolaire - il s'agit en effet des projets qui engagent des écoles, des centres de formation etc. C'est une des raisons principales qui justifie le décalage entre le démarrage officiel du projet et les actions effectivement réalisées sur le terrain. Un appel à projet sur l'axe IV a été validé par le Comité de suivi de novembre 2018 et a été lancé le 15 janvier 2019. Il devrait permettre de programmer en 2019 des projets sur cet axe.
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	2	25,00	9,00	Les 2 projets du premier appel de l'OS 4.1 ont atteint leur valeurs cibles : le projet COSAT a mis en place un service d'intervention transfrontalier avec protocoles médicaux communs pour les personnes souffrantes de dépendance. Le projet E-RÉS@MONT a mis en place un service d'assistance de télémédecine en montagne en 5 structures (4 refuges e 1 cabinet médical) en Val d'Aoste e 6 refuges en Suisse, pour les habitants et les touristes des vallées concernées). Parmi les 4 projets du 2ème appel, le projet ACTION4VISION a déjà entamé 4 typologies de services pour les personnes avec des handicaps visuels. En 2018, des nouvelles réalisations sont à signaler : les projets Action4Vision et MISMI ont mis en place les nouveaux services sanitaires de proximité comme prévu (par exemples les visites néonatales de Action4vision).

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2017	2016	2015	2014
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euros	0,00			
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	42,00			
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	687 871,65			
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	0,00			
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	19,00			
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	4 611 688,60			
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	24,00			
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	236,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2017	2016	2015	2014
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	0,00			
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	6,00			

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif «Coopération territoriale européenne»

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
#1	FEDER	Total	32 990 066,00	85,00	25 777 725,77	78,14%	25 223 102,30	2 238 628,50	6,79%	15	4 361 339,83
#2	FEDER	Total	43 986 756,00	85,00	29 829 963,44	67,82%	29 485 955,80	6 458 652,10	14,68%	21	5 373 459,04
#3	FEDER	Total	98 970 198,00	85,00	94 464 035,99	95,45%	93 276 941,27	15 125 999,05	15,28%	59	12 559 983,34
#4	FEDER	Total	43 986 756,00	85,00	25 786 193,31	58,62%	24 576 542,83	3 053 630,81	6,94%	19	1 973 517,67
#5	FEDER	Total	14 038 326,00	85,00	9 977 695,00	71,07%	9 977 695,00	584 890,76	4,17%	33	
Total	FEDER		233 972 102,00	85,00	185 835 613,51	79,43%	182 540 237,20	27 461 801,22	11,74%	147	24 268 299,88
Total général			233 972 102,00	85,00	185 835 613,51	79,43%	182 540 237,20	27 461 801,22	11,74%	147	24 268 299,88

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

--

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
#1	FEDER	013	01	04	03	04		24	FR71	5 824 810,30	5 671 399,46	561 318,93	3
#1	FEDER	062	01	04	03	01		24	FR71	19 952 915,47	19 551 702,84	1 677 309,57	12
#2	FEDER	087	01	07	03	05		24	FR71	11 250 705,76	11 007 003,12	1 542 113,42	7
#2	FEDER	088	01	07	03	05		24	FR71	18 579 257,68	18 478 952,68	4 916 538,68	14
#3	FEDER	043	01	04	03	04		24	FR71	8 543 309,31	8 543 309,31	200 658,73	5
#3	FEDER	085	01	04	03	06		24	FR71	9 378 409,20	9 378 409,20	748 208,39	6
#3	FEDER	094	01	04	03	06		24	FR71	76 542 317,48	75 355 222,76	14 177 131,93	48
#4	FEDER	112	01	03	03	09		24	FR71	13 136 271,29	12 538 292,35	1 110 585,63	10
#4	FEDER	118	01	03	03	10		24	FR71	12 649 922,02	12 038 250,48	1 943 045,18	9
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR71	9 179 395,00	9 179 395,00	584 890,76	20
#5	FEDER	122	01	07	07			24	FR71	183 000,00	183 000,00	0,00	2
#5	FEDER	123	01	07	07			24	FR71	615 300,00	615 300,00	0,00	11

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
A2E	186 972,48	0,09%	156 734,14	0,08%
ACTION VISION 4	167 256,20	0,08%	0,00	
ALPIMED COORD-COM	311 397,50	0,16%	0,00	
ANTEA	107 865,00	0,05%	8 389,02	0,00%
ART UP WEB	60 847,25	0,03%	59 556,45	0,03%
Borderscapes	71 459,50	0,04%	70 648,50	0,04%
ECO-BATI	83 087,50	0,04%	62 431,02	0,03%
HABIT.A	131 329,00	0,07%	0,00	
INFORMA PLUS	77 662,38	0,04%	24 626,21	0,01%
MITIMPACT	81 578,75	0,04%	25 376,29	0,01%
Mi.Mo.	10 811,15	0,01%	0,00	
Progetto di coordinamento e di comunicazione	36 167,50	0,02%	0,00	
RISK-FOR	98 430,00	0,05%	0,00	
RISK-GEST	358 156,00	0,18%	0,00	
RISQ'EAU	32 408,94	0,02%	0,00	
RISVAL	175 259,80	0,09%	94 976,72	0,05%
RestHAlp	119 226,95	0,06%	36 304,55	0,02%
TdG	152 683,80	0,08%	0,00	
URAMET	85 000,00	0,04%	84 049,13	0,04%
e-Rés@mont	83 980,45	0,04%	79 701,90	0,04%

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

- Un bilan évaluatif

En 2018, Alcotra a lancé un **bilan évaluatif** qui porte sur la mise en œuvre et la gestion du programme. Le suivi de l'étude a été organisé par l'Autorité de gestion avec l'appui d'un Comité de Pilotage composé, conformément à la décision du Comité de suivi du 11/07/2018, des représentants des Régions françaises et italiennes, deux représentants des Départements français et un des Provinces italiennes des autorités nationales française et italienne. Le Comité de pilotage organise et oriente les travaux sur la base des propositions faites par l'autorité de gestion, assure le suivi des activités, l'analyse des résultats, le suivi des recommandations à soumettre aux instances du programme.

La première réunion du comité de pilotage s'est tenue le 18 octobre 2018, à Gap. Le cabinet « T33 », retenu dans le cadre d'un marché public, a présenté la méthodologie de travail et la proposition technique de l'étude, ainsi que l'équipe impliquée. Pendant le mois de décembre, le prestataire a élaboré la note de cadrage, document détaillant la méthodologie de travail et le calendrier. La phase d'analyse a démarré en janvier 2019.

- Une évaluation d'impact :

Les **évaluations d'impact** ont pour objet d'analyser les premiers effets réels des opérations financées d'une part, et la contribution des aides FEDER dans le cadre du programme de coopération (PC) à la réalisation de ces effets, d'autre part. Au nombre de quatre, les évaluations d'impact reprennent les axes prioritaires du programme de coopération ALCOTRA et couvrent donc l'ensemble des objectifs spécifiques du programme. Les évaluations d'impact devront être lancées à la fin de l'année 2019. En 2018, l'Autorité de gestion a élaboré le cahier des charges et la documentation liée au lancement du marché en collaboration avec les autres Programmes Opérationnels FEDER de la Région auvergne-Rhône-Alpes. La mutualisation de l'étude d'évaluation d'impact a permis de rationaliser fortement les ressources entre les PO régionaux et de construire une méthodologie unique, tout en assurant la prise en considération des spécificités de chaque programme.

Les résultats des deux études ci-dessus seront très utiles à la préparation de la prochaine programmation Alcotra 2021-2027.

Une évaluation sur la structuration du programme ALCOTRA post 2020

Par ailleurs, une évaluation concernant la **structuration du programme Alcotra après 2020**, a été lancée en 2019. Le cahier des charges de cette étude a été présenté au Comité de Pilotage le 18/10/2018 à Gap. L'étude a pour objectif de proposer des options pour faire émerger un outil juridique adapté à la gestion d'un programme de coopération territoriale, conciliant les enjeux de saine gestion, d'efficacité administrative et de fluidité des relations avec les porteurs de projets. Cette étude sera composée de 3 volets : Bilan de l'efficacité du système de gestion 2014-2020 du programme ALCOTRA du point de vue

juridique ; Analyse des outils juridiques existants sur les programmes CTE : analyse SWOT ; Proposition de 2 ou 3 scénarios d'organisation pour la programmation 2021-2027.

Un atelier animé par INTERACT pour lancer la réflexion et le travail de préparation du programme 21-27.

Sur demande de l'AG le 15/06/2018 à Annecy a été réalisé un atelier animé par Interact, destiné aux membres du Comité technique et d'instruction, avec l'objectif d'échanger sur le contenu des nouveaux règlements européens pour la politique de cohésion et entamer une première réflexion sur le futur d'ALCOTRA. L'atelier a été articulé en trois groupes de travail : priorités thématiques, types de projets et d'appels, gouvernance du programme. Le rendu de l'atelier sera intégré dans les évaluations prévues en 2019. Il met en évidence les priorités thématiques que sont :

- Alcotra un territoire plus « social » (meilleurs services à la population, santé, inclusion sociale).
- plus innovant, plus durable, plus accessible (infrastructures partagées, mobilité, connectivité).

Des orientations ont été données sur la typologie des projets pour répondre au mieux aux besoins du territoire (Projets structurants en continuité des PITEM et des PITER ; ITI, microprojets) L'effort du programme doit par ailleurs être poursuivi pour permettre une plus grande mobilisation des acteurs privés.

Des points sur la gouvernance du programme ont été soulevés lors de l'atelier. Comment améliorer la prise de décision et le suivi du programme ? Quels rôles et fonctions de chaque instance ? Quelles modalités de travail pour garantir efficacité et transparence ? quelle composition ? Quelle place et quelle organisation pour l'animation territoriale ?

Des études pour définir les valeurs de certains indicateurs

En 2016, le programme a travaillé à la définition des valeurs de base des indicateurs suivants :

-R1.2 « Nombre de commandes publiques qui prévoient l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans après la fin des projets pilotes » ;

-R2.1 « Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui intègrent des stratégies d'adaptation au changement climatique » du programme ;

-R4.1 « Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la

personne expérimentés dans la zone transfrontalière » du programme.

En 2016, une enquête a été menée par un cabinet extérieur et elle a recensé les valeurs cibles. En 2018, ont été recensés les **valeurs intermédiaires des trois indicateurs** ci-dessus, atteintes au 31 décembre 2018. Ces données sont indispensables au suivi de l'avancement du programme. Pour assurer une cohérence globale dans l'approche, la méthodologie des enquêtes s'est basée sur le travail de recensement de la valeur de base fait lors des enquêtes initiales.

Les enquêtes, pour le recensement des valeurs intermédiaires ont été réalisées par les cabinets "Parcourir l'Europe" et "SOGES", qui ont présenté leur méthodologie de travail lors de la réunion de lancement le 12/10/2018. La réunion a permis d'adapter le calendrier de mise en œuvre et la révision des éléments nécessaires à inclure dans les questionnaires. Les questionnaires ont été adressés aux acteurs du territoire du programme, par mail ou entretiens téléphoniques. Le travail a été réalisé afin d'obtenir des résultats quantitatifs qui reposent sur un échantillon représentatif. Les résultats de l'étude sont intégrés dans la partie des indicateurs du présent RAMO.

Conformément au Programme de Coopération, paragraphe 2.A.5, le programme ALCOTRA prévoit deux indicateurs de résultat pour l'objectif spécifique 3.1 « améliorer le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA ». Le **recensement de la valeur de l'indicateur de réalisation 3.1b) « satisfaction des touristes »** a nécessité une enquête de satisfaction auprès des visiteurs des sites des projets sélectionnés sous le même objectif spécifique. Le recensement a été réalisé par un prestataire extérieur, « T33 », qui a présenté sa méthodologie de travail lors de la réunion de lancement du 24/10/2018

Les questionnaires s'appuient sur la stratégie développée dans le cadre du projet « STRATTOUR », projet stratégique de la programmation Alcotra 2007-2013. Les questionnaires ont été réadaptés au contexte actuel du programme pour rendre l'enquête la plus simple et efficace possible.

Dans le cas du questionnaire visiteurs, les données ont été récoltées via une enquête de satisfaction soumise aux usagers des structures/sites visités. Pour ce faire, T33 a recours aux chefs de file des projets, qui ont eu la charge de disséminer les questionnaires auprès des visiteurs des structures/sites du projet. Dans le cas des questionnaires envoyés aux bénéficiaires, les données ont été collectées auprès des chefs de file et des partenaires du projet. Le questionnaire a sollicité leur avis sur le degré de satisfaction des usagers en référence à un site touristique spécifique.

Le programme de coopération prévoit que les enquêtes soient réalisées un an après la fin des projets, pour cela il a été prévu que les enquêtes se dérouleront en trois ou quatre « groupes » : 1. Groupe premier appel ; 2. Groupe second appel ; 3. Groupe PITEM-PITER ; 4. Groupe 4eme appel (le cas échéant). La valeur 2018 a été définie à partir des données collectées entre la fin 2018 et le début 2019 sur les sites identifiés des 8 projets déjà clôturés en 2018. La valeur 2023 sera définie (au début de 2024) à partir des données : (i) utilisées pour le calcul de l'indicateur 2018 (le 8 projets du 1er appel) ; (ii) fournies en 2021

pour les projets du 2ème appel clôturés en 2020 ; (iii) fournies en 2023 par les PITEM et PITER. Les résultats de l'étude sont intégrés dans la partie des indicateurs du présent RAMO.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Les réponses du programme aux difficultés 2017 et points d'attention 2018

Réalisation des projets et clôture du premier appel

Les 18 projets du premier appel sélectionnés en 2015 ont pu être clôturés en 2018 de façon satisfaisante grâce au délai supplémentaire accordé par le programme et un accompagnement des bénéficiaires. Sur un total de 19,6 M€ programmés, les 18 projets du premier appel ont remonté au programme un total de 18,5 M€ en 2018. Ceci représente 94,7% de l'enveloppe financière réservée à ces projets. Le taux de consommation des crédits se révèle donc satisfaisant.

Concernant le deuxième appel à projets, les montants ne reflètent pas le niveau d'avancement de ces 58 projets. Les projets, notifiés pour la plupart entre janvier et avril 2017, sont en 2018 à un tiers de leur période de mise en œuvre. En revanche, les données financières montrent une consommation qui peine à atteindre les 28,2% du budget total alloué.

Même s'il est courant d'avoir un décalage entre la remontée des dépenses et l'avancement de la mise en œuvre des activités, dans ce cas on constate un retard dans l'exécution financière des projets.

L'Autorité de gestion a alerté à plusieurs reprises les administrations partenaires, ainsi que les bénéficiaires même des projets, sur l'importance de garder un rythme soutenu dans les remontées des dépenses. Plusieurs actions ont été mises en place pour solliciter les projets: communications ciblées à chaque remontée, accompagnement des porteurs de la part du SC, mises à jour des informations auprès des administrations partenaires à chaque réunion des instances.

Au cours de l'année 2018, l'Autorité de gestion a considéré la nécessité de renforcer les mesures en place pour accroître la fluidité des flux financiers des projets. L'accompagnement des bénéficiaires pour assurer une bonne remontée des dépenses reste l'action prioritaire pour l'AG et le Secrétariat conjoint ainsi que les administrations partenaires. La remontée de mars 2019 sera un moment clé pour identifier si l'avancement des projets est suffisant.

Si la remontée de dépenses ne se produit pas de façon naturelle, l'Autorité de gestion proposera de mettre en place des actions plus structurelles en 2019 : suppression des seuils ou ouverture d'une nouvelle fenêtre de remontées de dépenses.

Maquette en coût public

La révision de la maquette financière du programme a été validée par consultation écrite du Comité de suivi le 16 février 2018. La nouvelle version du programme de coopération a ainsi pu être approuvée par la

Commission européenne le 4 mai 2018. La nouvelle maquette permet une gestion plus transparente et moins complexe des finances d'Alcotra, car les contreparties nationales privées y sont aussi désormais prises en compte. Ce changement a permis d'inclure, dans l'appel de fonds du printemps 2018, tous les projets qui présentent des contreparties nationales privées. Ainsi, le 2ème appel de fonds du 24 mai 2018 s'est élevé à 7,4M€ en cout total (6,3M€ FEDER).

Outil Synergie CTE

Le programme a aussi été confronté en 2017 à des difficultés liées à l'outil informatique Synergie CTE, notamment aux délais de construction des formulaires et au traitement différé des demandes d'évolutions des différents programmes. Synergie CTE nécessite un temps de travail dédié important et la mise en place de solution de contournements.

Afin de répondre au point d'attention 2017 concernant Synergie CTE, l'Autorité de gestion a procédé au recrutement d'un agent chargé d'en être le référent et de centraliser sur un ETP tout ce qui est en lien avec le système d'information pour un suivi plus poussé.

Cette année, l'Autorité de gestion a notamment révisé la politique des habilitations transverses afin d'offrir aux partenaires un accès identique à Synergie CTE tout en s'assurant une visibilité accrue, notamment lors des activations et désactivations de comptes, le tout dans une volonté de transparence et un respect de la confidentialité et de la sécurité des données.

Si Synergie CTE offre à chaque version évolutive de nouvelles perspectives facilitatrices pour les bénéficiaires et offre une dématérialisation totale qui est un avantage, l'AG demeure vigilante et identifie pour l'année à venir une incertitude à surveiller : en effet, un changement de gouvernance sera opéré à la fin de l'année 2019 entre l'ASP, actuel maître d'œuvre de l'outil Synergie, et le CGET, qui prendra la main pour 2020 et la prochaine programmation.

Cette nouvelle gouvernance, qui se veut ambitieuse, vise à répondre aux dysfonctionnements et aux manquements constatés jusqu'ici et le CGET veillera à ce qu'aucune perturbation de service ne trouble les utilisateurs de Synergie CTE. Aussi, cela devrait être une évolution plus qu'un bouleversement mais ce changement à venir devait être mentionné ici comme un point de vigilance.

Cadre de performance

Voir infra section 14.

Globalement, au 31/12/2018, on constate un bon avancement du programme : l'analyse des indicateurs du cadre

de performance montre un niveau de réalisation des activités et de consommation des crédits plutôt cohérent avec les prévisions faites en début de programme. Seul l'axe 1 contenait une difficulté pour l'indicateur financier. Suite au constat d'un besoin d'accélération des dépenses sur l'axe 1, le Comité de suivi, lors de sa réunion du 8 novembre 2018 a retenu la proposition de l'Autorité de gestion de mettre en place un plan d'action spécifique pour les 8 projets d'innovation programmés. Avec la collaboration de tous les acteurs du programme, le plan d'action a donné des résultats très positifs. En effet, les projets ont assuré une remontée des dépenses au 31/12/2018 d'environ 4 M€. Ces dépenses certifiées ont été présentées à la CE lors de l'appel de fonds du mois de mai 2019. La valeur de l'indicateur financier a ainsi pu atteindre près de 70% de la valeur cible.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

--

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

--

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Institué du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
-----------------	--

L'axe 1 totalise 15 projets

Les projets programmés sur l'objectif 1.1 « Recherche et innovation » recouvre un large éventail de thèmes : amélioration et innovation pour renforcer la filière des fleurs comestibles, identification et transferts de bonnes pratiques dans la gestion des déchets urbains sur des territoires de montagne caractérisés par une forte saisonnalité, construction d'un cluster combinant entrepreneuriat et produits culturels localisés, utilisation de plantes et herbes aromatiques à finalités thérapeutiques, application de nouveaux protocoles de protection contre les parasites dans le secteur de l'apiculture. Les projets présentent une bonne cohérence avec les objectifs de l'axe qui prévoit la construction de filière de production transfrontalière, le transfert de technologies et des échanges entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise, la promotion d'une économie verte. De même ils s'inscrivent dans la stratégie de l'Union fondée sur une croissance intelligente et durable.

Ces projets sont portés par des acteurs de la sphère publique (universités, centres de recherche, collectivités territoriales) et des organismes intermédiaires au monde de l'entreprise (CCI, Associations professionnelles). L'implication des entreprises se fait donc plutôt à la marge et semble liée à la phase de test ou de diffusion des résultats et des technologies innovantes mises au point.

Dans le cadre des Piter ou des Pitem, les projets simples sélectionnés, portés par des collectivités territoriales ou des organismes intermédiaires au monde de l'entreprise (G.A.L, CCI,) sont plutôt centrés sur les services aux entreprises et en particulier le soutien à l'entrepreneuriat en zones de montagne, à la digitalisation des entreprises en zones périphériques, à la diffusion de l'innovation dans le secteur rural ou les activités agro-alimentaire de montagne, ou encore la sensibilisation des entreprises à la préservation des milieux naturels à travers l'application des normes de certification environnementale, les économies d'énergie et la réduction de l'usage des pesticides. La diffusion de l'innovation est assurée à travers des services d'accompagnement aux entreprises, dont certains transfrontaliers. L'innovation dans le cas des PITER et PITEM est identifiée comme levier du développement économique local et facteur d'attraction.

Les projets du second appel, commencés à la fin du premier semestre 2017, ont atteint un niveau de dépenses inscrit dans une fourchette allant de 30 à 60% de leur budget total et les premiers résultats sont mesurables.

A titre d'exemple, le projet Antéa est centré sur la construction d'une filière transfrontalière de fleurs comestibles. Il prend en compte toutes les phases liées à la construction d'une filière: de la production, à la distribution jusqu'à l'utilisation des produits dans la restauration. Au cours de l'année 2018, le partenariat, fidèle au calendrier de travail annoncé, a identifié 40 espèces de fleurs comestibles, testé les conditions

optimales de mise en culture et production (culture en serre, forçage de la floraison, lutte contre les parasites), vérifié les qualités gustatives et organoleptiques des espèces prises en compte et les conditions de conservation à respecter pour un usage alimentaire. Dans le même temps un important travail de communication a été mené (vitrine technologique, publications scientifiques, openlabs) afin de diffuser les premiers résultats obtenus et sensibiliser des acteurs économiques (floriculteurs, restaurateurs, distributeurs) des potentiels de la filière.

Un autre projet de l'Axe 1, s'intéresse aussi au monde des végétaux, mais dans une autre perspective, il s'agit du projet FINNOVER.

Ce projet vise à promouvoir de nouvelles filières de production grâce à l'identification des principes actifs de certaines plantes et leurs dérivés (déchets) en les utilisant à des fins thérapeutiques, phytopharmaceutique, nutraceutique. Pour ce faire le partenariat a prévu d'expérimenter et de vérifier les principes actifs de ces plantes et organismes et de tester de nouvelles approches et applications pour renforcer les filières de production. Au cours de l'année 2018, les partenaires ont travaillé pour vérifier leurs hypothèses de départ. Par exemple les collaborations entre les partenaires Nixe, UNITO et IRF ont permis de tester des produits naturels utiles pour stimuler l'enracinement. De même, INRA-UNIGE, UNITO et Gealpharma collaborent sur les endophytes de micro-organismes dans les gemmes. De même différents tests et expérimentations ont été réalisés sur les champignons ou la lavande. Ce travail d'analyse biochimique, devraient permettre en 2019 de vérifier l'impact des principes actifs identifiés et de tester leurs applications à travers différents protocoles sur différentes catégories d'utilisateurs (maladies chroniques chez l'homme ; application en agriculture sous serre ; application comme pesticide en agriculture plein champ, etc) et d'ouvrir de nouvelles alternatives par rapport aux substances et procédés actuellement utilisés. Les résultats des expérimentations et les protocoles mis au point seront insérés à terme dans une banque de données internationale.

Sur l'objectif spécifique 1.2 « Energie », 2 projets ont été sélectionnés sur le deuxième appel en 2017 et 1 dans le cadre de la phase 2 des Piter. Conformément aux attentes du programme, ces projets sont centrés sur la performance énergétique des bâtiments publics. Dans ce cadre, acteurs publics et privés ont trouvé des complémentarités et proposent des actions permettant de renforcer les capacités et les compétences des opérateurs de la filière bâtiment, y compris à travers des actions de formation.

A titre d'exemple, le Projet A2E, vise à améliorer et faire progresser les nouvelles constructions ou réhabilitations à « Haute Qualité Énergétique » par l'optimisation et la maîtrise de l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Tous les acteurs de la filière (institutions publiques, entreprises privées, instances de gouvernance mais aussi professionnels, maîtres d'ouvrages, usagers) sont impliqués à différents niveaux. La dimension transfrontalière caractérise les différentes actions mises en œuvre et les outils de travail: par exemple les chantiers pilotes, situés des deux côtés de la frontière, qui permettront d'expérimenter et d'évaluer les technologies innovantes et les éco-matériaux d'un point de vue transfrontalier, ou l'analyse croisée d'experts sur les bâtiments. Le projet prévoit également des activités de formation et l'élaboration de nouveaux contenus et outils de formation renouvelés et adaptés à toute la filière. En 2018 a eu lieu la formation d'étudiants apprentis en 1^{ère} année de BTS SCBH (Systèmes Constructifs Bois et Habitat)-lycée Lachenal-Argonay (grand Annecy).. L'année 2018 a vu aussi la livraison de la BD de A2E en français et en italien (AQC), un outil partagé qui permet de saisir les données collectées par les enquêteurs sur un panel de bâtiments en France et en Italie selon une méthode commune développée. Un glossaire technique dans les deux langues, réalisé conjointement, a permis une traduction des champs de la BD et une mise en correspondance des équivalences métiers et processus

techniques entre les 2 pays: définitions, acteurs, étapes et métiers (iiSBE, AQC, MANASLU).

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
-----------------	--

L'axe 2 totalise : 21 projets

Sur l'objectif 2.1 « Changement climatique », les angles d'approche proposés sont multiples : certains projets sont plutôt centrés sur les instruments de planification territoriale et la prise en compte de nouvelles données liées au changement climatique et/ ou des effets de la pollution dans les outils d'aménagement local ou les politiques sectorielles. Dans la même logique, d'autres projets s'appliquent à perfectionner les protocoles et outils existants pour mesurer la durabilité du bâti face au changement climatique ; d'autres enfin sont plutôt centrés sur l'attention portée à la gestion des ressources (eaux, habitats protégés, indicateurs de biodiversité, forêts) soumises à l'impact du changement climatique.

Sur l'objectif 2.2 « prévention des risques » les opérations proposées prennent en considération les effets du changement climatique sur les événements naturels violents (pluie torrentielle, inondation) ainsi que les risques sismiques typiques de la zone Alcotra ou ceux inhérents aux grands ouvrages en contexte de montagne. Sur cet axe aussi, les projets sont portés par des partenariats constitués le plus souvent d'acteurs publics (universités, centre de recherche et collectivités territoriales). La plupart des projets sur l'O.S 2.2 sont très attentifs à la communication et à la diffusion des connaissances liées à la gestion des risques en direction des citoyens. Une sensibilisation qui contribue à augmenter la capacité de résilience des territoires.

Dans le cadre des Plans Intégrés Territoriaux, on recense le Pitem Risk, porté par des acteurs publics, et dont la principale valeur ajoutée repose sur la mutualisation des moyens pour assurer aux territoires Alcotra une majeure capacité de résilience. Le Plan est fortement orienté vers un travail de capitalisation et la stratégie proposée vise à la mise en œuvre d'un accord cadre transfrontalier afin de faciliter la pérennisation des modèles d'interventions. Dans le cas des 4 projets simples de l'O.S 2.2 inscrits dans des Piter, le thème de la gestion des risques naturels en montagne l'emporte. Les risques et leur gestion attentive sont proposés comme facteur de résilience, d'attention aux populations locales et de maintien de ces populations sur des territoires marginaux. La mise en œuvre des PITER et le déploiement des actions permettront de mieux cerner l'apport concret des actions liées à la gestion des risques aux stratégies locales et transfrontalières proposées. Le Piter Alpimed se situe sur l'O. S 2.1 et intègre la question du changement climatique et/ou des effets de la pollution dans son approche du développement local

Les projets financés sur le second appel ont commencé à la fin du premier semestre 2017. Les premiers résultats et impacts peuvent être mesurés sur la base des rapports d'activités de fin 2018.

Le projet Ad-vitam est exemplaire pour l'axe 2 puisque situé sur l'O.S 2.2, il prend en compte à la fois la gestion des risques et les changements climatiques. Il s'attache à mesurer les variations pluviométriques et les effets des épisodes de pluie torrentielle sur les risques de glissement de terrain. En 2018, le partenariat a travaillé à la mise en commun des séries et données historiques de chacun, indispensables à la modélisation des risques et à la construction des systèmes d'alertes. Leur hétérogénéité a nécessité un

important travail d'ajustement méthodologique, dans l'optique d'une modélisation univoque telle que prévue par le projet. Sur le terrain, les 1ers capteurs ont été installés et ont donné lieu à une étroite collaboration entre partenaires : ainsi, par exemple les capteurs GPS opérés par le BRGM ont été installés par le CNRS sur les mats mis en œuvre par les services techniques de l'union des communes des vallées Argentina-Armea. Les données ainsi recueillies ont fait l'objet de 1ers traitements numériques. Ce travail doit se poursuivre et se préciser en 2019 afin d'affiner les outils opérationnels (cartographies) qui permettront aux services techniques des collectivités de mieux comprendre et évaluer les risques de mouvement/glissement de terrain en fonction de la météo et de la pluviométrie mesurée en temps réel.

Le projet MITIMPACT est centré sur l'impact des changements climatiques et en particulier de l'ozone sur les forêts, la biodiversité et les écosystèmes. Le principal objectif du projet est la mise en place de systèmes de suivi et de relevé des données capables de mesurer les effets de la pollution sur les forêts et leurs résiliences à moyen et long terme, afin de proposer des outils et des moyens de protection. Au cours de l'année 2018, le partenariat a travaillé essentiellement à la mise en place des systèmes de suivi. Pour ce faire, il a identifié 21 points d'échantillonnage, situés dans des forêts qui se trouvent dans les communes de Demonte, Pontechianale/Casteldelfino et Pietraporzio en Italie. Un réseau de points de monitoring analogue a été défini et échantillonné sur le versant français auprès d'Isola 2000 (Parc national du Mercantour) et dans d'autres sites en prenant en comptes les espèces suivantes: Pin d'Alep, Pin sylvestre, Pin cembro. A partir du second trimestre, un système de suivi et de relevé a été mis en place auprès des 42 sites d'échantillonnage identifiés, et la mesure des concentrations d'ozone, à l'aide d'échantillonneurs passifs, effectuée. A partir du deuxième semestre, le travail de suivi a été dédié à une campagne de relevé des symptômes causés par l'ozone sur la végétation dans les 42 sites d'échantillonnage. Dans le même temps des tests ont permis de préparer des simulations des modèles météorologiques. Les données relatives aux concentrations d'ozone, les paramètres météorologiques et les principaux indicateurs des dommages causés par l'ozone sur la végétation (% des espèces symptomatiques, % d'aire foliaire intéressée par les lésions ponctuelles, défoliation des couronnes) seront élaborés en 2019. A partir de cet important corpus de données, le partenariat devra établir les possibles stratégies de protection des écosystèmes.

Parmi les projets du 1er appel cloturé, le projet PrevRisk Haute Montagne n° 342, déjà cité, positionné sur l'O.S 2.2 conjugue des résultats intéressants: connaissances du milieu et du contexte de haute montagne, risques encourus et mesures de prévention à prendre. La plupart des activités situées sur le massif du Mont Blanc apparaissent exemplaires puisqu'elles devraient permettre de réduire les risques liés aux pratiques sportives de haute montagne. Le projet a su par ailleurs expliciter l'importance du travail scientifique effectué et le sens des actions de mesures et de suivis menées grâce à des supports vidéos très efficaces: <https://www.youtube.com/watch?v=sO1Y4BwyR8A&feature=youtu.be>

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
-----------------	--

L'axe III est celui qui a attiré le plus grand nombre de candidatures sur l'ensemble des appels à projet du programme : au total 48 projets simples ont été sélectionnés.

L'O.S 3.1 « Patrimoine culturel et naturel » est le plus sollicité. Le tourisme est perçu par de nombreux acteurs locaux de la sphère publique, promoteurs de nombreux projets sélectionnés, comme un levier du

développement économique local et comme un facteur d'attraction et de maintien des populations résidentes. Les opérations proposées abordent de nombreuses facettes du tourisme : certaines travaillent à l'amélioration d'une offre calibrée sur des publics cibles (familles, cyclotouristes, marcheurs, pêche sportive) ; d'autres cherchent à créer des parcours de découverte transfrontaliers autour de thématiques communes (jardins exceptionnels, châteaux et monuments historiques, sites géologiques, éveil au patrimoine naturel par le biais de parcours sensoriels, de veille scientifique, etc).

Un premier bilan sur cet O.S est possible sur la base des projets clôturés du premier appel. Le projet « Lieux Vivants » porté par la Fondation Circolo dei Lettori et la commune de Chambéry, a permis de tisser des liens de travail et des synergies entre musées français et italiens autour d'un projet de muséographie innovant et force d'attraction (parcours et histoires racontées). La qualité des histoires racontées est incontestable et devrait permettre d'impliquer un large éventail de publics. Toujours dans le domaine de la promotion des territoires par le biais d'actions culturelles, mais avec des moyens économiques et une approche très différente, le projet « Borderscape », a donné lieu à deux moments phares à Turin et à Forcalquier avec le festival frontière et dépaysements. Les produits (films documentaires et œuvres) présentés durant ces journées sont le fruit d'un travail de lecture de l'espace transfrontalier effectuée par les artistes en résidence de travail auprès de 6 communes de montagne. Sur un tout autre registre, le projet Reval, réunit acteurs publics et privés pour promouvoir l'utilisation de la bicyclette aussi bien en milieu urbain (Chambéry) que dans le cadre d'activité de cyclotourisme sur l'espace alpin.

Dans le cadre des Plans Intégrés Territoriaux, 2 PITEMs se situent sur l'O.S 3.1 « patrimoine culturel et naturel ». L'un promeut les activités liées au tourisme de plein air sur les territoires de montagne, leur promotion et leurs pratiques, comme alternative et complément aux formes de tourisme de masse construites sur les sports d'hiver ; l'autre vise à développer un modèle de valorisation de sites architecturaux secondaires et de collections documentaires ou muséales (culture immatérielle), avec comme ambition une cartographie de ce patrimoine, en soutien aux stratégies de développement local. Ces 2 PITEMs sont complémentaires pour les territoires Alcotra. Les modèles d'action qui en découleront en phase de mise en œuvre seront capitalisés afin de nourrir la réflexion et l'action publique sur des espaces menacés par l'abandon et en même temps bassin de loisirs pour les populations urbaines. Les PITER s'appuient aussi sur le tourisme comme facteur de développement local. Les stratégies territoriales annoncées des Piter donnent lieu à plusieurs projets simples sur l'O.S 3.1. C'est le cas des PITER Terre Monviso, Pays Sages, Graies Lab, Parcours, Alpimed. La plupart jouent la carte du patrimoine naturel et du tourisme durable comme facteurs de développement local.

L'O.S 3.2 « biodiversité » totalise 6 projets sur l'ensemble des appels à projets. Il s'agit de projets dédiés à la protection d'espèces ou d'habitats. Ils impliquent en premier lieu des acteurs publics (Parcs naturels, centre de recherche et universités, Agence régionale de l'environnement). Dans le cadre des Plan intégrés territoriaux, le Pitem Biodivalp couvre l'ensemble des territoires Alcotra et vise à protéger et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins à travers la consolidation d'un large partenariat d'acteurs publics (régions, parcs naturels, agences de protection de l'environnement, conservatoires botaniques) fédérés par la volonté de renforcer les connectivités écologiques transfrontalières des espèces caractéristiques de l'espace Alpin. Les 4 projets simples prévus par la stratégie travaillent sur des aspects complémentaires (réservoir de biodiversité, préservation des corridors écologiques, valorisation de la biodiversité) et leurs prises en compte dans les politiques publiques.

L'O.S 3.3 « mobilité durable » compte 5 projets simples sur l'ensemble des appels à projets. Ces projets

sont portés par des collectivités locales qui ont entamé une réflexion partagée sur les modalités de mise en œuvre de formes alternatives de transport en zones de montagne. Plusieurs PITER (Graies-lab, Cœur-Alps ou Alpimed) ont inclus dans leur stratégie des projets dédiés à la mobilité et aux modèles de déplacement durable. La capitalisation des expériences faites, des résultats obtenus et des modèles développés sont à promouvoir en fin de programme puisque la mobilité est un enjeu important dans le cadre de la planification territoriale de l'espace Alcotra. La Città Metropolitana de Turin est impliquée dans plusieurs projets de mobilité durable et pourrait jouer, à ce titre, un rôle fédérateur.

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
-----------------	---

Au total, 19 projets ont été sélectionnés sur l'Axe IV. Le nombre de projet financés est réparti entre l'O.S 4.1 « Services sanitaires et sociaux » et l'O.S 4.2 « Education et formation », avec respectivement 10 et 9 projets.

Sur l'O.S 4.2, la plupart des opérations proposées impliquent fréquemment côté italien des agences de formation professionnelle agréées par les administrations régionales, dont l'une des missions et compétences est la gestion de la formation professionnelle initiale. Les parcours de formations proposés par les projets recouvrent les métiers du tourisme et de l'hôtellerie, mais aussi la filière du bâtiment ou la filière forestière. A titre d'exemple le projet VALE, n° 1611, entend soutenir l'emploi des jeunes grâce à des formations transfrontalières dans les métiers de la pâtisserie et de la confiserie. Dans ce cas, l'ambition de la formation professionnelle proposée est de permettre une mobilité et une insertion professionnelle transfrontalière. Beaucoup de projets annoncent la volonté de créer un système commun d'évaluation et de reconnaissance des compétences. Le projet Transfovaal n° 1622 a l'ambition, par exemple, d'intégrer les répertoires de compétences et les standards nationaux italiens et français des métiers de la filière agro-alimentaire. Un résultat important pour le programme car il pourrait permettre de dupliquer l'approche proposée à d'autres parcours et filières professionnelles caractéristiques du tissu économique transfrontalier. Les projets proposant des cursus et master de niveau universitaire restent exceptionnels. Le projet Feast, n° 1636, porté par l'Université de Savoie et l'Université de la Vallée d'Aoste vise à créer un centre transfrontalier d'études supérieures sur le tourisme et l'économie de montagne. L'absence sur l'O.S 4.2 d'un Plan intégré thématique et d'une stratégie partagée transfrontalière des acteurs publics autour de la formation et la certification des compétences risque de réduire l'impact des projets sélectionnés sur cet O.S à des parcours binationaux à l'échelle locale.

Sur l'O.S 4.1, les projets recouvrent les problématiques liées à l'accès aux services de santé et aux services sociaux de prévention. Ils sont portés par des acteurs publics (Hôpitaux, Asl,) travaillant en lien avec des agences ou des associations impliquées dans la gestion directe des services ou le suivi des patients. Les projets sélectionnés abordent plusieurs typologies de problèmes et de services liés à la santé : gestion des dépendances par les services sociaux et de santé et leurs interconnexions ; diagnostic et soins de la malvoyance dans les zones périphériques ; parcours de soins transfrontaliers permettant aux patients d'accéder indifféremment aux services offerts de part et d'autre de la frontière à partir de l'offre de services existante ; expérimentation de services de proximité aptes à intervenir sur des populations fragilisées et isolées ; expérimentation de services de télémédecine afin de pallier aux carences de médecin sur place ou d'expertise médicale en zone rurale. Tous ces thèmes sont repris dans le PITEM Prosol, qui en plus des actions prévues dans les projets simples du plan, entend capitaliser les résultats et les modèles d'interventions expérimentés dans le cadre du programme Alcotra et des différents réseaux sur la thématique santé promus par la CE. Dans cette optique et compte tenu des acteurs publics impliqués, le

Plan PRO-SOL devrait être riche d'enseignement.

Axe prioritaire	#5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions
-----------------	---

L'Assistance Technique vise à assurer une gestion efficace du programme, au travers de deux objectifs spécifiques (O.S). L'O.S 5.1 « Garantir la gestion efficace du programme et des fonds » entend assurer la bonne mise en œuvre du processus de programmation : piste d'audit, phases des appels, instruction et sélections des projets, suivi et contrôle administratif et financier, évaluation du programme. L'O.S 5.2 « Améliorer l'information et l'animation » a pour objectifs la qualité des projets, l'obtention de résultats concrets, la capitalisation des bonnes pratiques, la communication et la sensibilisation des citoyens, des porteurs de projets, des bénéficiaires.

Les deux objectifs spécifiques sont mis en œuvre sur la base d'un Plan d'Assistance technique défini par l'Autorité de Gestion et approuvé par l'ensemble des partenaires. En 2018, à mi-parcours du programme et compte tenu de la programmation déjà effectuée et de celle à venir, lors du Comité de suivi du 11 juillet 2018 à Imperia, le Plan d'AT a fait l'objet d'une modification. Les administrations partenaires ont discuté des besoins et des possibilités de réduction des catégories de dépenses du Plan d'AT et ont validé le principe d'un réajustement du plan d'AT pour coller à la réalité de la gestion du programme. Lors du CS à Chambéry du 08/11/2018 les administrations partenaires ont approuvé le nouveau Plan d'AT.. Le plan d'assistance technique a été, donc, réajusté afin de prendre en considération les nécessités spécifiques du Programme et les obligations réglementaires : deux catégories de dépenses ont été augmentées (Paiement audit et contrôles, Personnel structure de gestion) et d'autres catégories de dépenses ont été réduites (Locaux SC, Réunions, organisation des instances Informatique, Clôture.).

En 2018, 16 projets ont été approuvés sur l'O.S 5.1 (« Garantir la gestion efficace du programme et des fonds »), 11 sont gérés en modalité subvention avec les administrations partenaires et 5 sont gérés en modalité gestion directe. 3 dossiers ont été approuvés pour garantir l'organisation des instances de gouvernance du programme (2 CTI et 1 CS) et 8 dossiers ont été sélectionnés pour assurer la prise en charge des dépenses des partenaires du programme et du réseau d'animation. Les 5 projets gérés en modalité de gestion directe assurent : la continuité du fonctionnement des Autorités en charge du programme (Autorité de gestion, Autorité de certification, Autorité d'audit) et du Secrétariat Conjoint, la construction des indicateurs nécessaires au suivi et à la collecte des données. En 2018 ont été approuvés 3 projets portant sur l'O.S 5.2 (« Améliorer l'information et l'animation ») qui garantissent la mise en œuvre des actions prévus par le Plan de communication (voir section 10.2 du RAMO) du Programme, actions menées par l'Autorité de gestion et les administrations partenaires.

Concernant les audits, le programme a du budgeter en 2018 sur l'OS 5.1 un montant de 800 mil € pour l'externalisation des contrôles de second niveau à la demande de la CICC, autorité d'audit du programme. Ce montant a nécessité des arbitrages sur les dépenses de l'assistance technique notamment sur celles liées à l'organisation des instances qui ont dû être revues à la baisse. La première campagne d'audits 2018 a été réalisée en interne par la CICC. Les contrôles d'opérations 2019 et l'audit système, financées au titre de

l'assistance technique, seront effectués par le cabinet Deloitte.

Des actions innovantes en matière de communication ont pu être accompagnées par l'assistance technique telles que le concours photos sur les principes horizontaux et l'effort de présentation des projets concrets sur le site internet du programme et sur les réseaux sociaux.

En 2018 a été renforcé l'appui aux administrations partenaires en ce qui concerne le dépôt des dossiers et l'utilisation de la plateforme dématérialisée Synergie CTE. Le recrutement d'un référent Synergie à l'Autorité de gestion a été financé au titre de l'assistance technique.

En 2018 : l'AT a été engagée à 71%, et un total de 19 dossiers ont été sélectionnés (sur un total de 33 dossiers déposés au titre de l'assistance technique depuis le début du programme).

Le budget de l'assistance technique est fortement sollicité et les besoins sont importants pour assurer à la fois une bonne gestion du programme et une communication et une animation efficaces sur tout le territoire.

Les mesures d'accompagnement personnalisé par partenaire ont contribué à renforcer les liens avec les administrations partenaires et une culture administrative des fonds européens au sein des administrations partenaires. Le suivi du Plan d'Assistance technique a été renforcé et largement concerté lors des instances du programme. Le suivi est garanti par l'Autorité de gestion et il est partagé avec l'ensemble des administrations partenaires pour tout ce qui concerne les engagements des dossiers, la remontée des dépenses, les disponibilités FEDER.

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

La promotion de l'égalité des chances est l'un des critères de priorité générale du programme qui en compte 6. Ces critères sont pris en compte dans le processus d'instruction des services techniques des administrations partenaires.

En tant que principes horizontaux de la C.E, l'égalité des chances et les mesures contre toutes formes de discrimination sont bien prises en compte par les projets sélectionnés. A titre d'exemple, le projet Natcult, du 1er appel situé sur l'O.S 3.1, a permis d'aménager des parcours de visite de plusieurs jardins, objet d'intervention, pour des publics avec handicaps (problèmes déambulatoire, non-voyants) et d'acheter 2 véhicules adaptés pour favoriser la découverte des jardins de la part de ces publics. Le projet Primo du 2ème appel situé sur l'O.S 4.2 intervient sur la question du décrochage scolaire et travaille sur l'expérimentation d'une pédagogie adaptée et apte à lutter de manière efficace contre la démotivation scolaire des collégiens. Le Pitem Pro-sol sur l'axe 4.1 promeut une stratégie marquée par l'égalité de traitement et l'accès de tous aux services de santé et de soins, avec une attention particulière pour les populations fragilisées (femmes en difficulté, personnes âgées et isolées, jeunes marginalisés).

Le concours photos sur les principes horizontaux a valorisé plusieurs projets dans la catégorie "Egalité entre les femmes et les hommes". Le Projet Action4Vision qui vise à répondre aux besoins de prise en charge sanitaire et sociale des populations atteintes de handicap visuel qui habitent en territoire transfrontalier est le gagnant de cette catégorie. La photo primée symbolise par des mains d'enfant l'égalité entre hommes et femmes, de toutes origines, de toutes couleurs de peau, faisant face à tout type de difficultés psychiques, physiques ou mentales.

La catégorie non discrimination a valorisé plusieurs actions permettant une plus grande accessibilité des personnes en situation de handicap et le gagnant a été le projet Alpes'Interprétation qui consiste à créer une offre touristique éducative, innovante pour la découverte du patrimoine naturel et la valorisation de l'histoire du château de Saint-Pierre, le site d'exposition du Musée régional des Sciences naturelles et du Centre de la Nature Montagnarde de Sallanches.

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

Le développement durable est un thème transversal du programme Alcotra. Il est présent de manière intrinsèque dans plusieurs axes du programme. L'axe 1 sur l'innovation privilégie des actions caractéristiques des politiques de développement durable : ramassage et traitements des déchets, gestion des ressources hydriques, mobilité durable, qualité de l'air ; l'axe 2 affiche un objectif spécifique dédié à la mise en œuvre de modèles innovants d'écoconstruction et d'économies d'énergie et un autre objectif spécifique sur l'impact des changements climatiques ; l'axe 3, est fortement centré sur le développement durable puisque il favorise les actions liées au tourisme durable, à la gestion de la biodiversité et à la mobilité durable. Les services techniques évaluent la contribution des projets au développement durable et en mesure les impacts environnementaux. Ces priorités données par le programme ont permis sur les 3 premiers appels à projets de subventionner des projets tournés vers le développement durable à titre d'exemple: le projet ANTEA qui promeut la construction d'une filière de production et distribution des fleurs comestibles ; le projet FINNOVER centré sur le suivi de l'impact de l'ozone sur les forêts ; le projet CBET dédié à la formation des nouvelles générations aux énergies alternatives ; le projet INTESE travaillant à la gestion des déchets urbains en zone de montagne ; le projet Eaux-concert II travaillant à la gestion des bassins versants et le plan intégré thématique PITEM MITO.

Porté par 5 régions et la presque totalité des zones NUTS III éligibles, le Plan MITO et ses 4 projets simples visent à promouvoir la diversification de l'offre touristique, l'élargissement des saisons touristiques et le développement social et économique du territoire transfrontalier par le développement d'un tourisme outdoor plus structuré, visible et accessible au grand public. L'objectif est la création d'un marché touristique international outdoor dans l'espace ALCOTRA. La durabilité est le pivot sur lequel se fonde le Plan: durabilité environnementale, c'est-à-dire l'exploitation durable du territoire; durabilité sociale, mise en oeuvre par la gouvernance transfrontalière et le partage avec les opérateurs du secteur ; durabilité économique, dans la perspective d'augmenter la capacité du tourisme à être rentable et à générer des emplois pour l'ensemble de l'économie touristique transfrontalière.

Les autorités environnementales ont établi dès 2016 de manière conjointe leur implication dans le processus d'instruction. En 2018 dans la cadre de la phase 2 des Pitem et des Piter (développement de la stratégie et dépôts des premiers projets simples), 9 projets ont été soumis à l'évaluation des services environnementaux (régions italiennes et Dreal). Il s'agit dans la majorité des cas de projets sur l'O.S 3. 1 ou 3.2 qui prévoient la création de parcours ou des interventions dans des zones naturelles protégées et dont l'impact doit être conforme aux critères et aux paramètres de protection attendus. Le concours photos sur les principes horizontaux a valorisé plusieurs projets dans la catégorie "développement durable". Le Projet CBET est le gagnant de cette catégorie et montre comment former des étudiants, futurs géomètres et techniciens dans le secteur des énergies renouvelables. Ce projet expérimente des dispositifs de formation innovants pour le développement de compétences techniques dans le domaine de l'énergie.

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
#1	4 951 088,74	17,66%
#2	15 880 047,25	42,47%
#3	6 093 384,27	7,24%
Total	26 924 520,26	13,54%

Le changement climatique est pris en compte de manière spécifique par l'O.S 2.1 de l'axe 2 «environnement mieux maîtrisé». Cet O.S promeut la prise en compte des effets du changement climatique dans les outils de planification territoriale de la part des institutions publiques. Les 6 projets du second appel présentés sur cet O.S sont parfaitement cohérents avec cette attente quant à leurs objectifs spécifiques et aux arguments traités. A titre d'exemple le projet ClimaEra vise à intégrer les politiques environnementales climat-air-énergie et la préservation de la qualité de l'air dans les politiques sectorielles (industrie, transport et production d'énergie). Il intègre donc le bagage de connaissances lié aux modes de vie et de production et leurs effets en terme d'émissions contribuant aux changements climatiques, pour proposer des modèles d'intervention.

Le projet HABIT.A aborde la thématique du changement climatique du point de vue du domaine du bâtiment et de l'urbanisme: le projet saisit le défi du changement climatique en passant de la durabilité à la responsabilité de l'espace construit avec de nouveaux indicateurs d'évaluation de l'Habitat Humain, qu'il intègre dans des protocoles existants (Prot. ITACA, BDM) et nouveaux (sect.rural). En 2018 le projet a réalisé une recherche méthodologique sur le thème "adaptation et résilience au changement climatique" à travers une analyse documentaire qui a permis d'identifier les caractéristiques des bâtiments à haute performance. Une liste d'indicateurs pour l'évaluation du niveau d'adaptation et la résilience des bâtiments au changement climatique a été rédigée et entamé le travail de définition d'indicateurs de durabilité liés aux processus de production du secteur vitivinicole. En parallèle, ont démarré l'analyse, les entretiens et le travail sur le terrain pour la définition des critères relatifs à la qualité architecturale / intégration au contexte et l'élaboration d'une proposition méthodologique pour intégrer les thèmes de la qualité architecturale et de l'intégration au contexte dans les protocoles de certification et dans les processus de planification / transformation du territoire.

Le PITER Alpimed sur l'O.S 2.1. consacre un projet simple (Clima) au changement climatique et à la prise en compte de ses effets dans les politiques de développement local. Dans cette optique, il apparaît particulièrement innovant et les résultats obtenus, devront être objet d'attention de la part du programme.

La thématique du changement climatique est prise également en compte d'une façon transversale par les différents projets simples du 2ème appel et les projets simples des Plans PITEM/PITER déposés sur l'O.S. 2.1 Prévention des risques. En est un exemple le PITEM RISK, centré sur la prévention de l'ensemble des risques naturels sur le territoire Alcotra et la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

Sur l'O.S 3.1, le changement climatique est pris en compte de manière indirecte par nombre de projets,

centrés sur la promotion d'activités touristiques différentes et alternatives aux sports d'hiver, compte tenu des effets du changement climatique et de la nécessité de réorienter l'offre en tenant compte d'un contexte naturel en pleine mutation. De même les projets de l'O.S 3.3 de mobilité alternative se situent dans l'optique du changement climatique, puisque les modèles de mobilité développés vont dans le sens d'un moindre impact sur l'environnement et une réduction des émissions.

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

Le programme prévoit que les administrations partenaires soient fortement impliquées dans les processus de décision et de gouvernance des activités. Le Comité de suivi est l'instance de sélection des projets et le Comité technique prépare ses décisions qui sont prises sur la base du consensus. Une forte implication des partenaires au sein des instances du programme a été organisée tout au long de l'année 2018. Ces instances se sont réunies deux fois en 2018 en alternant une présence sur le territoire français et italien : CTI le 14 juin 2018 à Annecy et le 18 octobre à Gap ; CS le 11 juillet à Imperia et le 8 novembre à Chambéry sur présidence de la Région Ligurie et de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Chaque administration partenaire hôte a organisé des visites de terrain et une présentation des projets financés par le programme dans une volonté de meilleure connaissance des réalisations concrètes du programme, d'échanges entre les administrations et les chefs de files, de communication auprès du grand public. Plusieurs consultations écrites ont été organisées pour permettre une prise de décision concertée par tout le partenariat sur les sujets du report de la clôture du dépôt des PITEM et PITER phase 2 ; de la modification de la maquette financière du programme ; la prolongation des délais de réalisation pour certains projets du 1er appel ; la validation du Rapport de mise en œuvre et les modifications du DOMO. Par ailleurs, l'Autorité de gestion s'appuie sur une cellule d'appui pour échanger au fil de l'eau sur les projets et trouver des solutions partagées.

Un rôle important des partenaires dans l'avis technique des projets : Lors de l'instruction des projets simples, les Régions et les Départements français sont sollicités pour rendre un avis technique. Lors des instances, leur avis est présenté et chaque projet a une note qui reprend leur évaluation. Pour les stratégies des Plans intégrés, l'avis du Comité de suivi a fait l'objet d'une fiche de recommandations et de prescriptions permettant de garantir en phase 2 et 3 un suivi de la qualité de ces projets complexes. Les projets simples composant les stratégies ont suivi le processus habituel d'instruction et ont été évalués par les services techniques des administrations partenaires. Pour la gestion des projets sélectionnés, les administrations partenaires sont consultées en continu par l'Autorité de gestion. Toutes les demandes de modifications apportées aux projets par les bénéficiaires en cours de mise en œuvre font l'objet d'une consultation écrite de leurs services techniques. Les modifications approuvées sont ensuite communiquées au Comité de suivi. Les administrations partenaires sont aussi sollicitées chaque fois qu'une action conjointe est jugée utile dans le cadre du suivi des projets, notamment pour la remontée de dépenses ou la réponse au cadre de performance.

Un partenariat solidaire : La déclaration concernant le calcul de la dotation à partir de la population située sur les 25 Kms de la frontière a été portée et relayée par l'ensemble du partenariat du programme qui, de façon solidaire, a rappelé auprès de la Commission européenne les enjeux du territoire de montagne ALCOTRA. Enfin les administrations partenaires sont impliquées dans plusieurs initiatives lancées par l'autorité de gestion : séminaire de travail autour du bilan évaluatif du programme, atelier sur le post-2020, réflexion sur la structuration juridique du programme Alcotra 2021-2027..

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

Le plan d'évaluation du programme, approuvé en mai 2016 par les administrations partenaires, répond à plusieurs objectifs visant l'amélioration de l'efficacité et de la pertinence du programme tout au long de sa durée : piloter le PC ALCOTRA, évaluer les résultats des opérations financées, préparer la prochaine programmation 2021-2027 et développer la culture d'évaluation.

Sa stratégie se base sur deux typologies d'évaluation : une évaluation de mise en œuvre, et quatre évaluations d'impact.

Evaluation de mise en œuvre :

L'objectif de cette évaluation est de permettre d'évaluer les processus mis en place pour accompagner la réalisation du PC et d'apprécier si les conditions nécessaires à l'atteinte des valeurs-cibles en 2023 sont remplies. En cours de programmation, l'Autorité de gestion avec l'accord du Comité de suivi et de la Commission Européenne, a proposé de revoir certains aspects de cette évaluation, dans un objectif d'optimisation des ressources et de pertinence avec la réalité du programme à mi-parcours de réalisation. L'idée était de proposer une analyse qui soit moins étendue par rapport à tous les aspects de la mise en œuvre d'un programme, mais plus centrée sur des points d'attention spécifiques que Alcotra juge essentiels pour sa gestion, et notamment : les processus internes (l'organisation du programme), les processus externes (les rapports entre l'autorité de gestion, les partenaires et les porteurs de projets ; l'assistance avant et après programmation) et les modalités et instruments spécifiques de mise en œuvre du programme ALCOTRA (typologie des projets, qualité et pertinence du cadre logique à mi-parcours).

C'est ainsi que le programme a décidé de faire évoluer l'évaluation de mise en œuvre par un bilan évaluatif.

Pendant l'été 2018, l'autorité de gestion a lancé un marché pour sélectionner et charger un cabinet d'experts de ce bilan. Le cabinet T33, basé à Ancona (IT), a été retenu pour cette mission. Les résultats du bilan permettront à l'autorité de gestion ainsi qu'aux partenaires du programme de proposer des modifications du programme à mi-parcours, si nécessaire et d'avoir une vision plus claire des éléments qui pourront construire le futur programme 2021-2027. L'étude a démarré à la fin de septembre 2018, et une réunion de lancement a été réalisée le 18/10/2018 à Gap, avec la participation du Comité de Pilotage. En décembre 2018, le cabinet sélectionné a élaboré la note de cadrage, document détaillant la méthodologie de travail et le calendrier tout en s'appuyant sur les recommandations du Comité de Pilotage. L'étude se structure en trois volets, dont le premier a débuté en 2018.

Pour ce qui concerne le volet 1, « Analyse des processus internes », seront analysées les modalités concrètes de travail adoptées par les instances qui gèrent le programme, les modalités de prise de décisions ainsi que les règles qui gouvernent l'instruction et le suivi des opérations. Sur la base des informations recueillies essentiellement à partir de l'analyse documentaire, le cabinet d'étude procédera à une analyse des mécanismes opératoires adoptés par la structure de gestion. L'analyse documentaire sera complétée

par une série d'entretiens, dont l'objectif est à la fois de récolter des informations sur le fonctionnement réel des processus décisionnels et de collecter des avis de la part des acteurs sur la qualité des mécanismes mis en place et les modalités pour leur amélioration.

Le deuxième volet « Analyse des processus externes » se concentre sur les processus de communication et d'information vers les bénéficiaires (potentiels ou sélectionnés). Une attention particulière sera portée aux besoins et attentes exprimés par ces derniers ; aux modalités de communication adoptées par l'administration et à la qualité et efficacité de l'animation territoriale proposée notamment au regard de la facilité d'accès, de la qualité et de la pertinence de l'information fournie.

Le volet 3, « Instruments spécifiques de mise en œuvre », a pour objectif de vérifier si les instruments de programmation mise en œuvre par le Programme (projets simples, PITEM, PITER) répondent correctement à la spécificité du territoire et permettent d'atteindre de façon efficace les objectifs fixés par la stratégie du programme. Chaque volet analysé aura une partie de conclusion et formulation des recommandations, qui pourront déboucher sur une proposition de reformulation des instruments et/ ou de leurs modalités/procédures de mise en œuvre, essentiellement dans une perspective post-2020.

Evaluation d'impact :

Les évaluations d'impact ont pour objet d'évaluer les premiers effets réels des opérations financées d'une part, et la contribution des aides FEDER financées dans le cadre du programme de coopération (PC) à la réalisation de ces effets, d'autre part. Les évaluations d'impact ont été définies de manière à évaluer les premiers effets produits des opérations réalisées. Ces analyses devront permettre de répondre à ces questions essentielles : les changements de société escomptés en 2014 lors de la conception du PC sont-ils en voie d'être réalisés ? Quels sont les mécanismes qui ont œuvré en faveur et en défaveur des situations observées ?

L'évaluation portera sur les résultats du programme par rapport à l'impact des actions menées sur le territoire ALCOTRA sur chacun des 4 axes thématiques : innovation appliquée, environnement mieux maîtrisé, attractivité du territoire, inclusion sociale et citoyenneté européenne.

Conformément au plan d'évaluation, les travaux pour l'évaluation d'impact suivent le calendrier établi. L'Autorité de gestion a travaillé au cahier des charges en 2018, et l'appel d'offre pour la sélection d'un cabinet d'experts sera lancé en 2019, pour un démarrage des analyses en 2019 et restitution des résultats en 2020.

L'appel d'offre pour les évaluations d'impact sera lancé en collaboration avec les autres Programmes Opérationnels FEDER de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La mutualisation de l'étude d'évaluation a permis de réaliser une forte rationalisation des ressources entre les PO régionaux et de construire une méthodologie unique, tout en assurant la prise en considération des spécificités de chaque programme.

Les instances du programme 2014-2020 attendent les résultats de l'évaluation d'impact pour pouvoir alimenter les travaux d'écriture du nouveau programme 2021-2027. En effet, cette évaluation pourra servir de support au débat sur les priorités de la prochaine période de programmation pour le territoire, en assurant une cohérence de stratégie de développement régional, non seulement par rapport aux autres programmes des fonds FESI sur le même territoire, mais aussi par rapport à l'expérience acquise par le programme dans l'actuel période de programmation et aux résultats effectivement atteints dans les régions impliquées.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

En 2018, la communication a été orientée sur deux cibles : Les bénéficiaires, véritables ambassadeurs d'ALCOTRA et de l'Europe sur les territoires et le grand public pour faire connaître les réalisations.

Un évènement annuel original valorisant les principes horizontaux

En 2018, l'évènement annuel a consisté en l'organisation d'un concours photographique intitulé « OBJECTIF Développement durable, non-discrimination, égalité », qui a mis en image les principes horizontaux définis par la Commission européenne. 16 projets ont participé au concours et ont présenté 26 photos. Le grand public a voté pour sa photo préférée sur les réseaux sociaux du Programme (Facebook et Twitter). Plus de 900 personnes y ont participé du 14 mai au 14 juin 2018. Un jury composé de l'Autorité de gestion et des professionnels de la communication des administrations partenaires du programme a sélectionné le meilleur cliché pour chaque catégorie en analysant, trois critères : le fond, la forme et le message. Les vainqueurs du concours ont été le projet CBET-Cross Border Energy Training dans la catégorie développement durable, Alpes'Interprétation pour la catégorie égalité des chances et non-discrimination, et enfin le projet Action4Vision pour la catégorie égalité entre les Femmes et les Hommes.

Le 11 juillet 2018, les photos ont été exposées au public dans les locaux de la Province d'Imperia, lors du Comité de suivi. Cet évènement a été l'occasion de procéder à la remise des prix aux bénéficiaires de projets, par les représentants de la Commission européenne, la Région Auvergne Rhône-Alpes Autorité de gestion, de la Région Ligurie et de la Province d'Imperia, lors d'une conférence de presse très relayée sur les journaux nationaux et locaux et sur les réseaux sociaux. Les trois vainqueurs se sont vu offrir un séjour à Bruxelles dans le cadre de la Semaine Européenne des Régions et des Villes organisée par le Comité européen des Régions.

Un Webinaire : un nouvel outil pour communiquer sur le sujet technique des indicateurs du programme

Le 22 mars 2018, un séminaire en ligne, destiné aux bénéficiaires du programme, a été organisé dans le but de les former à la thématique des indicateurs de résultat. L'objectif était de pouvoir toucher le maximum de bénéficiaires, en réduisant les déplacements. Le Webinaire s'est tenu pendant une heure le matin en italien et l'après-midi en français. Le retour de l'enquête de satisfaction a permis de conclure à une expérience parfaitement réussie tant au niveau de la forte participation (89 participants du côté italien et 50 participants du côté français) que du format, de l'outil et du contenu. L'enregistrement est accessible pour les nouveaux bénéficiaires sur le site du programme.

Le site web du programme toujours plus visité et une action renforcée sur les réseaux sociaux

Le site internet du programme, qui a désormais 2 ans et demi de vie, a vu encore augmenter de 9% son nombre d'utilisateurs par rapport à l'année précédente, comptant 19.223 utilisateurs (53 visiteurs par jour en moyenne) pour un total de 101.046 pages visualisées. Au cours de cette année, la communication des projets a pris une place de plus en plus importante. En 2018, 69 fiches projets fournissant des informations détaillées sur le contenu des projets et sur leur financement européen sont accessibles sur le site.

La production du contenu, présentée sous forme de rubriques, actualités, fiches projets a été menée avec un objectif de clarté et de cohérence avec l'action du programme. Une large place est faite à l'actualité : 84 articles

ont été publiés sur la page d'accueil en 2018, soit une moyenne de 7 articles par mois. Le site internet a été enrichi au fur et à mesure de l'avancement du programme afin de permettre un accès direct et rapide aux informations: 40 exemples de projets ont été publiés en 1 an pour un total de 70 projets sur les 76 financés lors du premier et du deuxième appel à projets. La provenance des utilisateurs du site s'équilibre entre l'Italie et la France : 50,49% pour les premiers (53,47 % de 2017) et 36,66% pour les seconds (34,70 % de 2017).

L'intérêt principal des internautes est toujours porté sur les projets financés (1ère place du top 10 des pages les plus consultées) et sur la présentation du programme (2ème place du top 10). Les documents les plus téléchargés depuis le site sont les listes des projets financés.

Les réseaux sociaux du programme (Facebook et Twitter) ont fêté leur première année complète de vie en 2018. Au 31 décembre, on comptait 866 personnes qui "aiment" la page Facebook et 618 followers sur Twitter.

Cela a été tout de suite un excellent moyen d'atteindre et de faire participer différents publics. Depuis septembre 2017, date du lancement des réseaux sociaux, un contenu attractif est publié régulièrement. Les réseaux sociaux du programme ont enregistré leur succès majeur avec le concours photos : le 14/05/2018, jour d'ouverture du vote pour les internautes, 6.565 personnes ont parcouru les photos du concours sur Facebook. Pour Twitter : 34.000 visualisations en août et 29.100 en septembre. Les premiers Plans intégrés qui venaient d'être approuvés ont particulièrement attiré l'attention. Des hashtags avec l'acronyme de chaque projet financé sont utilisés pour permettre de suivre le fil d'actualité des activités des projets.

Le Programme ALCOTRA toujours volontaire pour relayer sur le territoire les initiatives européennes

En 2018, ALCOTRA a continué à adhérer à l'initiative « Interreg Volunteer Youth » dans laquelle le programme s'est investi dès son lancement par la Commission européenne. Le programme a accueilli deux nouveaux volontaires portant ainsi à 5 le nombre de jeunes accueillis au sein du Secrétariat conjoint. Le programme a aussi assuré la promotion de l'initiative auprès des porteurs de projets notamment des Plans intégrés qui ont pu, à leur tour, accueillir des volontaires. Le programme ALCOTRA a aussi organisé le passage du Road trip project sur l'ex-route militaire de montagne sur le Col de Tende « Stramil2 » réouverte grâce au FEDER et qui permet de relier sur 39 kilomètres des villages reculés français et italiens marqués par un paysage unique en Europe. Le IVY s'est impliqué dans l'organisation et la communication de cet événement organisé par la Commission destiné à la jeunesse européenne. ALCOTRA fournit aussi activement des informations sur les projets à La Commission Européenne, Keep, Interract, CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires), Agence de cohésion italienne. Le 9 novembre l'Autorité de gestion présentait lors de la conférence sur la montagne les projets exemplaires du territoire : le projet In.Te.Se a été l'occasion pour parler d'éco-innovation, URAMET de prévention des risques climatiques, Mi.Mo. d'attractivité de la montagne et Co.Sa.T des problèmes d'addiction et des solutions apportées pour les résoudre au sein du territoire ALCOTRA.

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

Le programme ALCOTRA a mis en place les Plans Intégrés Territoriaux (PITER) qui permettent de travailler sur une véritable stratégie de développement territorial intégré et intersectoriel en concentrant les investissements sur des aires géographiques transfrontalières spécifiques, présentant des caractéristiques et des exigences de développement homogène. Premièrement, le but des PITER est de promouvoir le développement économique, social et environnemental d'un territoire transfrontalier en favorisant la création de réseaux de coopération entre acteurs des deux côtés de la frontière. Chaque PITER intéresse plusieurs axes et O.S du Programme et est composé par 5 projets simples maximum, dont un projet de coordination et communication.

En 2018, le programme a approuvé, lors de la séance du Comité de suivi du 7 juillet, la stratégie des 5 premiers PITER (ALPIMED, Cœur'Alp, GraiesLab, PARCOURS et Terres Monviso) ainsi que les 16 premiers projets simples des PITER, dont 5 projets de coordination et communication (PCC). Ensuite, lors de la séance du 8 novembre, le Comité de suivi a approuvé la stratégie et les 3 premiers projets simples du PITER PAYS-SAGES, dont le PCC. Chaque PITER mobilise des partenaires français et italiens et intervient sur plusieurs O.S : 10 partenaires sur ALPIMED dans la zone de montagne entre les Provinces de Cuneo et Imperia et le Département des Alpes Maritimes mobilisés sur les O.S 1.1, 2.1, 3.1 et 3.3 du Programme ; 10 sur Cœur'Alp dans la zone alpine entre la Métropole de Turin et les Départements des Hautes-Alpes et de la Savoie sur les O.S 1.1, 2.2, 3.3 et 4.1; 10 sur GraiesLab dans la zone transfrontalière de montagne entre la Métropole de Turin, la Région Autonome Vallée d'Aoste et le Département de la Savoie sur les O.S 1.1, 3.1, 3.3, 4.1 ; 10 sur PAYS-SAGES dans la zone de la côte d'Azur et de la Riviera italienne et de l'arrière-pays du Département des Alpes Maritimes et des Provinces d'Imperia et Cuneo sur les O.S 1.2, 2.2, 3.1, 4.2 ; 9 sur PARCOURS dans la zone montagneuse du Mont-Blanc entre la Vallée d'Aoste et le Département de la Haute-Savoie sur les O.S 1.1, 3.1 et 4.2 et 10 sur Terres-Monviso dans la zone transfrontalière du Mont-Viso entre la Province de Cuneo, le Département des Hautes-Alpes et celui des Alpes de Haute-Provence sur les O.S 1.1, 2.2, 3.1 et 4.1.

En outre, les PITER permettent au Programme de valoriser une approche partenariale intégrée sur les territoires qui pourrait ensuite potentiellement évoluer pour arriver à l'expérimentation de nouveaux instruments prévus par la législation européenne, tels que les ITI. Certains PITER pourraient en effet faire l'objet d'une labellisation ex-post. Dans certains cas, la gouvernance des projets simples des PITER est déjà assurée par des organismes tels que le GECT Parc Européen Maritime-Mercantour, chef de file du projet simple ALPIMED PATRIM, ce qui pourra faciliter l'évolution vers les ITI.

Enfin, dans une démarche de capitalisation des actions sur le territoire à long terme, le programme propose des sessions d'accompagnement spécifiques destinées aux PITER, comme par exemple sur les obligations de communication, et encourage les liens entre les différents PITER. Ceci est le cas du PITER Cœur'Alp, qui va créer des synergies avec le PITER Terres-Monviso sur les services socio-sanitaires et la mobilité, ou du PITER GraiesLab qui construira des passerelles avec le PITER PARCOURS sur le slow tourisme.

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

Le renforcement de la capacité des autorités et des bénéficiaires dans la gestion du FEDER se manifeste principalement par un effort de simplification et de dématérialisation des procédures. En ce sens, le Programme utilise le système d'information Synergie CTE, qui permet notamment la gestion des dossiers du dépôt jusqu'à la clôture par les différents acteurs concernés. Le système évolue en permanence en fonction des problématiques techniques constatées, des nécessités du Programme, mais également dans la perspective de rendre l'utilisation de cet outil par les bénéficiaires et les contrôleurs plus simple et plus adapté à leurs exigences. En 2018 des évolutions ont concerné les documents à saisir par les bénéficiaires (notamment les rapports d'avancement, qui sont à partir de 2018 saisis directement sur la plateforme), l'introduction d'une fonctionnalité qui facilite la consultation des justificatifs par les contrôleurs de premier niveau, et l'AG-SC et AC ont travaillé conjointement avec les techniciens de l'ASP pour finaliser les modèles consacrés à la clôture des projets.

Les actions de formations lancées par le Programme en 2017 ont été poursuivies en 2018, à l'attention des contrôleurs de premier niveau et des bénéficiaires. En février 2018, l'Autorité nationale française, avec le support du Secrétariat conjoint, a organisé une formation destinée aux bénéficiaires français des derniers projets approuvés en 2017 et de leurs contrôleurs de premier niveau. Cette formation a permis d'accroître les connaissances sur le Programme, sur les procédures et les règles à appliquer, sur le système informatique Synergie CTE et à renforcer la capacité des uns et des autres à mettre en œuvre les projets.

En ce qui concerne les PITEM/PITER, étant donné la complexité de ce type de projet, l'Autorité de gestion a proposé la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique aux Plans, réalisé par le Secrétariat Conjoint afin d'atteindre les objectifs stratégiques prévus par les Plans. Cette proposition a été approuvée par le Comité de Suivi et a pu être mise en œuvre en 2018 pour les premiers PITEM/PITER approuvés le 11/07/2018 à Imperia.

L'accompagnement a concerné aussi des actions spécifiques en matière de communication, destinées aux responsables de la communication des Plans ainsi que de leurs projets simples. Deux sessions de formations ont eu lieu en 2018, l'une en Italie et l'autre en France, ayant pour objectif de rappeler les exigences du programme et les fondamentaux d'un Plan de communication et de donner aux bénéficiaires les clefs et outils leur permettant d'assurer une communication efficace et ciblée pour leur Plan. L'importance d'assurer l'échange entre les différents Plans a été également mise en avant par l'organisation d'ateliers pratiques. Un cabinet spécialisé dans la communication et le marketing territorial a appuyé l'animation de ces ateliers.

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Le programme EUSALP s'engage vers une nouvelle direction en 2019 et en 2020, davantage centrée sur les Alpes latines, sous les présidences italienne puis française.

Le but commun de la présidence italienne et de la future présidence française est de parvenir à recentrer EUSALP sur les Alpes latines afin de rééquilibrer l'action du programme très largement en faveur des Alpes germanophones jusqu'à présent avec les présidences successives de la Slovénie, de la Bavière et du Tyrol autrichien. En plus de cet objectif principal, la France et l'Italie s'accordent sur des mesures communes[VV1], étendues sur les deux années des présidences, telles que l'éventuelle révision de la stratégie EUSALP en accord avec les nouveaux objectifs Interreg, la couverture géographique et notamment la question de la coordination entre Espace Alpin et EUSALP.

Le programme ALCOTRA s'est fortement intéressé en 2018, de façon anticipée, aux actions prévues par les Présidences italienne et française. En 2018 l'Autorité de gestion a invité des représentants de la Région Lombardie et de l'Etat français lors des instances du Comité de suivi pour permettre:

- une sensibilisation des administrations partenaires du programme à la stratégie macrorégionale
- une connaissance des actions prévues par les Présidences en 2019 et 2020
- une valorisation des projets ALCOTRA dans leur dimension macro régionale

Il a été souligné lors du Comité de suivi d'Imperia l'importance pour l'Italie et la France de travailler sur l'intégration de la stratégie macrorégionale avec les programmes Espace Alpin et ALCOTRA.

Le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires a pu également présenter la position française lors du Comité de suivi de Chambéry du 8 novembre 2018. La présidence française de 2020 privilégiera une présidence collégiale avec les régions suivantes impliquées : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté. La région Provence Alpes Côtes d'Azur a indiqué lors de ce même comité de suivi souhaiter se rapprocher de la présidence lombarde afin de travailler sur certains sujets et d'assurer une continuité. La région Auvergne-Rhône-Alpes a rappelé sa forte implication sur EUSALP, et son implication dans les groupes d'action 2 développement économique de la macrorégion alpine et 9 énergie en tant que pilote.

Les PITEM ont une dimension macro territoriale de par leur aspect thématique qui peut s'appliquer à l'ensemble du territoire alpin. Ils peuvent par conséquent s'inscrire dans une stratégie macroalpine comme EUSALP. Ainsi, le PITEM Biodivalp s'inscrit parfaitement en cohérence avec l'objectif 3 environnement et énergie de la stratégie alpine qui vise à préserver et valoriser les ressources naturelles et à développer la connectivité écologique. Le PITEM RISK souhaite augmenter la résilience territoriale et socio-économique en cohérence avec EUSALP.

Les présidences italienne et française s'établissent durant deux années charnières, période durant laquelle les nouveaux règlements CTE vont être dévoilés et le travail sur le Post-2020 initié

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

Plusieurs actions dans le domaine de l'innovation sociale sont proposées dans le cadre de l'Axe 4 « favoriser le développement de services socio-sanitaires afin de lutter contre le dépeuplement des territoires ruraux et de montagne ». Il s'agit d'actions et thématiques dans le domaine de la santé et des services sanitaires et sociaux, ainsi que des projets portant sur la formation initiale et professionnelle et qui visent à créer des compétences professionnelles susceptibles de soutenir une mobilité sur le marché du travail transfrontalier.

En 2018, 5 projets simples PITEM/PITER ont été approuvés sur l'Axe 4 : 4 sur l'O.S 4.1, dont 3 sur le PITEM PRO-SOL, 1 pour le PITER Cœur Alpes, et 1 sur l'O.S 4.2 pour le PITER PARCOURS, qui vise la mise en place d'un parcours « professionnalisant » à travers des résidences de journalistes et des chantiers engagés permettant notamment aux jeunes de 11 à 16 ans de s'approprier les métiers et les atouts économiques de leur territoire.

En ce qui concerne les 3 projets simples du PITEM PRO-SOL, l'objectif est de développer, comparer et expérimenter différents modèles d'intervention dans le domaine des services sanitaires et sociaux destinés aux populations fragiles ou fragilisées (personnes âgées et malades chroniques, enfants, femmes) et d'en faciliter l'accès.

L'innovation sociale revête également un rôle important dans des projets simples des PITEM/PITER déposés sur d'autres axes du programme. C'est le cas du PITER GRAIES LAB, qui propose d'une façon transversale dans tous les 4 projets simples du Plan l'utilisation d'une méthodologie innovante apte à engager dans des processus de co-création les citoyens et les différents acteurs parties prenantes des décisions. Le principal résultat attendu est la création de Générations Rurales Actives, Innovantes et Solidaires : rendre les acteurs du territoire (actuels et futurs) conscients de la valeur ajoutée de l'innovation et de la mise en réseau des compétences et d'opportunités. Pour ce faire le Plan s'appuie sur trois leviers : a) des outils de concertation et/ou d'implication des populations locales (living lab, CLLD) dans la mise en œuvre des stratégies locales de développement, outils présentés aussi comme facteur d'attraction ; b) la mise en œuvre et l'expérimentation des services identifiés répondant aux besoins exprimés à travers ce processus de concertation c) le transfert de compétences. En 2018, trois projets simples du Plan ont été approuvés :

Innov lab sur O.S.1.1 : services d'accompagnement à l'innovation et à la digitalisation des PME transfrontalières ; Explor lab sur O.S. 3.1 : valorisation du patrimoine naturel Out-door; MobiLab, sur O.S. 3.3 expérimentation de modèles de mobilité durable. Le quatrième projet simple Socialab, en phase d'instruction en 2018, concerne l'O.S.4.1 et propose l'expérimentation de services sociaux de proximité pour les publics cibles ; l'élaboration des plans des services basés sur l'analyse des offres et des besoins (Living Labs); la modélisation des expérimentations pour évaluation des modèles et transférabilité sur d'autres territoire.

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le programme ALCOTRA a fait le choix d'adopter une structuration qui répond aux attentes de la Stratégie Europe2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le programme est parti du constat que le territoire ALCOTRA est à la fois attractif, grâce à la présence d'une nature extraordinaire qui va de la mer jusqu'aux Alpes, d'un patrimoine historique et artistique, et fragile, confronté aux risques naturels et aux changements climatiques, au vieillissement de la population et aux disparités d'accès aux services entre zones de montagne et zones de plaine ou côtières. Le programme a ainsi construit une stratégie, en lien avec celle d'Europe2020, qui vise notamment à favoriser une croissance durable, en valorisant les ressources naturelles et culturelles et en travaillant sur la prévention et la gestion des risques et l'adaptation aux changements climatiques, et inclusive, grâce au maintien de certains services dans les zones les plus éloignées ou les moins facilement accessibles caractérisées par un vieillissement important de la population. La stratégie du programme vise également à favoriser la croissance intelligente, via la diffusion de l'innovation dans les systèmes économiques transfrontaliers, l'augmentation du niveau d'innovation, de recherche et ainsi de compétitivité parmi les acteurs de la zone ALCOTRA et la connexion des zones touristiques, même les moins accessibles, grâce à la technologie.

Le programme a donc concentré 80% de ses ressources sur 4 Objectifs Thématiques (OT) étroitement liées à la Stratégie Europe2020 et qui favorisent les types de croissance prévus par celle-ci:

- l'OT5 "Favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques" s'appuie sur les priorités d'investissement 5a et 5b et a donné lieu aux O.S 2.1 et 2.2 "Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique" et "Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques".
- L'OT6 "Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources" sur lequel, via les priorités d'investissement 6c et 6d, se basent les O.S 3.1 et 3.2 "Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA" et "Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière". Ces deux premiers OT concentrent 60% des ressources du programme (40% sur l'OT6 et 20% sur l'OT5) et encouragent une croissance durable.
- L'OT9 "Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination" qui vise à assurer une croissance inclusive et prévoit l'O.S 4.1 "Favoriser le développement de services socio-sanitaires afin de lutter contre le dépeuplement des territoires ruraux et de montagne", et enfin
- l'OT1 "Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation" qui vise à favoriser une croissance intelligente et permet via la priorité d'investissement 1b, l'individuation de l'O.S 1.1 "Accroître les projets d'innovation et développer les services innovants au niveau transfrontalier". Ces deux derniers OT concernent 20% de la dotation financière d'ALCOTRA.

Le programme a ainsi inséré les différents O.S dans les 4 axes qui le composent, c'est-à-dire: l'axe I « Innovation appliquée » qui vise à diffuser l'innovation dans les zones marginales du territoire, comme par exemple celles de montagne. L'axe II « Environnement mieux maîtrisé » et l'axe III « Attractivité du territoire » qui cherchent à lutter contre les changements climatiques en proposant le développement de stratégies d'adaptation et de politiques transfrontalières à travers la sensibilisation des décideurs locaux, des

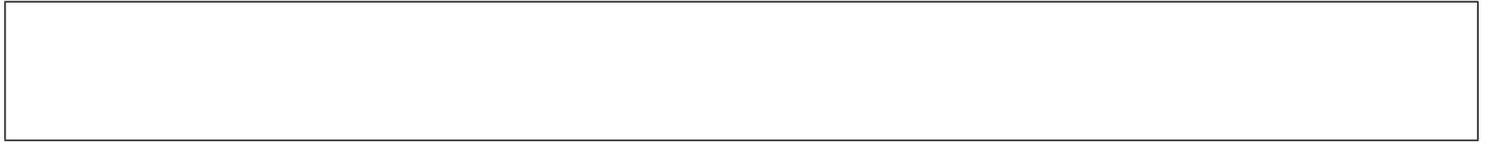
citoyens et en favorisant le développement d'un tourisme et d'une mobilité durables. Enfin l'axe IV « Inclusion sociale et citoyenneté européenne » qui vise, entre autre, au maintien de la population dans les zones marginales, notamment celles de montagne, en favorisant le développement et le maintien des services socio-sanitaires et d'éducation.

Au cours de l'année 2018, tant les projets simples du second appel à projet ALCOTRA que les stratégies et les premiers projets simples des PITEM et des PITER, qui intéressent tous les axes du programme, ont contribué à la Stratégie Europe2020. Concernant la croissance intelligente, le projet du deuxième appel ECO-BATI (axe I, O.S 1.2), qui compte parmi les partenaires 4 chambres de commerce, vise à favoriser une reconversion du secteur du bâtiment dans la zone transfrontalière en termes d'innovation et de durabilité environnementale, afin de prendre en compte les nouvelles réglementations tant européennes que nationales en matière d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie des bâtiments et rendre plus compétitives les entreprises qui ont grandement souffert du fait de la crise du secteur dans les dernières années. Concernant l'appel à projet PITEM-PITER, le Plan CLIP vise à créer les conditions pour le développement à long terme d'un système transfrontalier de l'innovation. La stratégie proposée repose sur l'accessibilité des systèmes d'infrastructures numériques et le partage des données, l'accès à de nouveaux services innovants pour les Petites et Moyennes Entreprises, ainsi que la mise en œuvre de nouveaux services dans les domaines de l'e-santé et de l'e-mobilité.

En termes de croissance durable, sur le deuxième appel à projet, le projet CLIMAERA (axe II, O.S 2.1) développe des prévisions des émissions et des modèles de dispersion des polluants, qui permettront d'évaluer les impacts des changements climatiques sur la qualité de l'air dans la zone ALCOTRA. Ces prévisions fourniront des indications importantes aux décideurs politiques sur les futures politiques à mettre en place en termes d'aménagement et de gestion du territoire afin de favoriser l'adaptation aux changements climatiques et protéger la population qui habite dans les territoires les plus vulnérables. Concernant l'appel à projet PITEM-PITER, le Plan RISK encourage le développement d'une économie plus efficace en ce qui concerne les ressources, plus verte et plus compétitive pour ce qui est des aspects liés à la prévention et à la gestion des risques en favorisant des mesures de prévention, de réduction de la vulnérabilité et d'augmentation de la résilience du territoire ALCOTRA.

En termes de croissance inclusive, le projet ACTION 4 VISION (axe IV, O.S 4.1) du deuxième appel à projet vise à combattre l'isolement des populations malvoyantes dans les territoires reculés de la zone transfrontalière (Provinces de Cuneo et Imperia et territoire des Alpes du Sud) dû à l'inaccessibilité aux programmes de dépistage et au suivi de la rééducation. Pour ce faire, le projet développe des actions de prévention et de dépistage visuel pour un public de différents âges et expérimente un mode de prise en charge de la rééducation visuelle et de réadaptation de proximité dans les territoires ruraux et de montagne. Concernant l'appel à projet PITEM-PITER, le Plan PRO-SOL vise à favoriser un vieillissement actif, la lutte contre les inégalités dans l'accès aux soins de santé à travers la création de centres intégrés de proximité dans les zones périphériques et de montagne qui offrent un certain nombre de services sanitaires afin de traiter sur place les pathologies les moins graves et éviter l'engorgement des hôpitaux. Le Plan a plusieurs groupes-cibles tels que les personnes âgées, les femmes ou les jeunes.

Le programme ALCOTRA continue à travailler sur les thématiques liées à la Stratégie Europe2020 et en 2018 l'Autorité de gestion a mis en place avec les administrations partenaires un appel à projet qui sera lancé en 2019 et qui concernera l'O.S 4.2 du programme dédié à l'éducation et à la formation, ce qui contribuera une fois de plus à l'objectif d'une croissance inclusive.



14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Le cadre logique du programme ALCOTRA s'appuie sur deux sources d'information : les données des projets, et celles qui proviennent des enquêtes sur le territoire du programme (trois sur neuf indicateurs de résultats). Au travers de son système de suivi, Alcotra assure une base solide de récolte régulière et de vérification de ses indicateurs, soit par le biais des rapports annuels des projets soit par les enquêtes prévues et réalisées en cohérence avec le programme de coopération.

Le travail de suivi a démarré dès l'automne 2017, avec un an et demi d'anticipation sur les données à collecter pour le cadre de performance. Une telle approche a permis à l'Autorité de gestion d'avoir le temps nécessaire pour mettre en place des mesures correctives. En effet, certains indicateurs montraient des ralentissements ou accélérations sur l'avancement des projets et du programme. Notamment, les indicateurs de réalisation étaient en grande partie en sur réalisation. Ceci était dû à une prévision extrêmement prudente en phase d'écriture du programme, basée sur les données disponibles de la période 2007-2013. Les impacts de la crise de 2008 ont été ainsi répercutés sur les prévisions et sur les perspectives du programme actuel. En ce qui concerne les indicateurs financiers, on constate une situation opposée, avec un retard d'avancement des dépenses des projets financés. Ce retard s'explique par deux causes principales : un démarrage lent des projets, caractérisant intrinsèquement les projets de coopération territoriale et le grand changement des organismes de gestion du programme en 2014. La mise en place des règles de remontées des dépenses, de responsabilités des différents acteurs du programme et du système d'information SYNERGIE pour collecter les données a nécessité un certain temps d'ajustement. Face à ces constats, début 2018, l'Autorité de gestion a envisagé soit une révision des valeurs de ces indicateurs, soit la mise en place d'un plan d'actions pour permettre d'atteindre ces valeurs intermédiaires. Après plusieurs échanges avec la Commission européenne, il a été décidé de garder les valeurs des objectifs originaux, et de mettre en place des mesures correctives générales pour tous les axes du programme et spécifiques pour des cas particuliers. Par courrier du 3 juillet, une réponse a été adressée par l'Autorité de gestion aux points d'attention de la Commission précisant que le plan d'actions très concret avait été lancé.

Les mesures générales suivantes ont été mises en place :

- une **mise à plat des valeurs cibles** de chaque projet financé et de leur état d'avancement (d'octobre 2017 à février 2018).
- une **amélioration dans le système d'information Synergie CTE** pour un suivi des indicateurs plus poussé et régulier. En effet, grâce à la nouvelle version du rapport d'avancement disponible sur Synergie CTE, les projets peuvent désormais recenser les valeurs des indicateurs de façon systématique et uniforme.
- une **formation aux bénéficiaires** sous forme de webinaire pour clarifier l'objectif du suivi des indicateurs, pour être en cohérence entre programme et projets sur les définitions de chaque indicateur. Le Webinaire s'est tenu dans les deux langues du programme, a enregistré près de 150 participants et des retours très positifs sur le format, l'outil et le contenu.
- une demande de **mobilisation des administrations partenaires** pour suivre de près l'avancement des projets

sur leurs territoires.

Ces mesures ont donné les effets escomptés, avec une amélioration des données financières sur tous les axes.

L'autorité de gestion a pris les mesures spécifiques et lancé un plan d'action dédié sur l'axe 1

Le retard sur cet axe était justifié par le fait que cet axe n'avait pas été ouvert au premier appel. Les projets d'innovation Alcotra appartiennent tous au second appel, et ils ont donc commencé leurs activités au printemps 2017, trop tôt pour déclarer suffisamment de dépenses au premier semestre 2018 et pour les intégrer dans le cadre de performance. L'Autorité de gestion a travaillé étroitement avec l'Autorité de certification pour permettre une certification des dépenses avant le 30 avril 2019 pour les intégrer dans l'appel de fonds. Le mail de la Commission du 14 juin 2018 a en effet permis, une certaine flexibilité pour prendre en compte les dépenses remontées jusqu'en décembre 2018 et certifiées avant le 30 juin 2019. Le plan d'action, validé par le Comité de suivi du 8 novembre a ouvert aux projets la possibilité de faire une remontée des dépenses supplémentaire à la fin de l'année 2018. A ce jour, le cadre de performance montre un niveau de réalisation des activités et de consommation des crédits cohérent avec les prévisions faites en début de programme :

Axe 1 : Les indicateurs de réalisation dépassent le seuil des 85% démontrant l'engagement des projets et la mise en œuvre des initiatives par les partenaires associés : centres de recherche, entreprises, acteurs intermédiaires, administrations publiques. Concernant l'indicateur financier : avec la collaboration de tous les acteurs du programme, le plan d'action a donné des résultats performants pour les 8 projets d'innovation programmés. En effet, les projets ont assuré une remontée des dépenses efficace au 31/12/2018 comme demandé par l'AG et le SC, avec un montant d'environ 4M€. La valeur de l'indicateur financier atteint donc près de 70% de la valeur cible.

Axe 2 : Les valeurs de tous les indicateurs de réalisation dépassent 85%. Les outils mis en place pour le suivi et la gestion des impacts liés au changement climatique et à la gestion des risques répondent largement aux objectifs fixés. L'indicateur financier dépasse le seuil de 65% de la valeur cible 2018.

Axe 3 : à la fin de l'année 2018, la valeur de l'indicateur financier atteignait 54% de la valeur cible 2018. L'AG/SC et l'AC ont accéléré le rythme des certifications des dépenses pour permettre de présenter au titre de l'appel de fonds de mai 2019 l'ensemble des dépenses déclarées sur cet axe par les bénéficiaires au 31 décembre 2018. Ainsi, grâce à l'appel de fonds de mai 2019, la valeur de l'indicateur financier atteint 67% de la valeur cible. Le nombre de sites réhabilités en 2018 sont au nombre de 31, soit 58% de la valeur de 2023.

Axe 4 : bien que les valeurs des indicateurs de réalisation de cet axe soient supérieures à 65% de la valeur cible, l'indicateur financier montre un retard dans le niveau des dépenses des projets programmés. La grande majorité des projets ont démarré leurs activités en 2017. Leurs modalités de mise en œuvre et de gestion financière sont liées au calendrier scolaire - il s'agit en effet des projets qui engagent des écoles, des centres de formation etc. C'est une des raisons principales qui justifie le décalage entre le démarrage officiel du projet et les actions effectivement réalisées sur le terrain. Un appel à projet sur l'axe IV, lancé le 15 janvier 2019 devrait permettre de programmer des projets sur cet axe.

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	20 juin 2019			Résumé à l'intention des citoyens		
Résumé à l'intention des citoyens_IT	Résumé à l'intention des citoyens	20 juin 2019			Riassunto all'attenzione dei cittadini		
Rapport de mise en oeuvre 2018_Version ITA	Résumé à l'intention des citoyens	20 juin 2019			Rapport de mise en oeuvre 2018_Version ITA		

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: I.1, indicateur: R1.1, année: 2018 (0,00 < 15,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: III.3, indicateur: R3.3, année: 2018 (0,00 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: III.1, indicateur: R3.1a, année: 2017 (12,00 < 106,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: III.1, indicateur: R3.1a, année: 2018 (65,00 < 106,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: III.2, indicateur: R3.2, année: 2018 (0,00 < 39,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: #4, priorité d'investissement: 10b, objectif spécifique: IV.2, indicateur: R4.2, année: 2018 (12,00 < 40,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 109,17 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.1, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 127,78 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.1, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 142,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO42, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 148,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #4, priorité d'investissement: 9e, indicateur: O4.1, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 168,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #2, priorité d'investissement: 5b, indicateur: O2.2, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 173,58 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 6c, indicateur: O3.1, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 186,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #2, priorité d'investissement: 5a, indicateur: O2.1, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 186,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #2, priorité d'investissement: 5a, indicateur: O2.1, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 209,43 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 6c, indicateur: O3.1, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 223,62 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: O.1.1, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 235,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO42, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 250,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 4e, indicateur: O3.3, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 260,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 4c, indicateur: O1.2, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 292,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #2, priorité d'investissement: 5b, indicateur: O2.2, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 341,51 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 6c, indicateur: O3.1, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 400,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 4e, indicateur: O3.3, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 105,56 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.1, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 107,14 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO42, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 127,78 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.1, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 142,86 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO42, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.3, année: 2016. Veuillez vérifier.